Report of the Provincial Capital Commission Study

November 2003

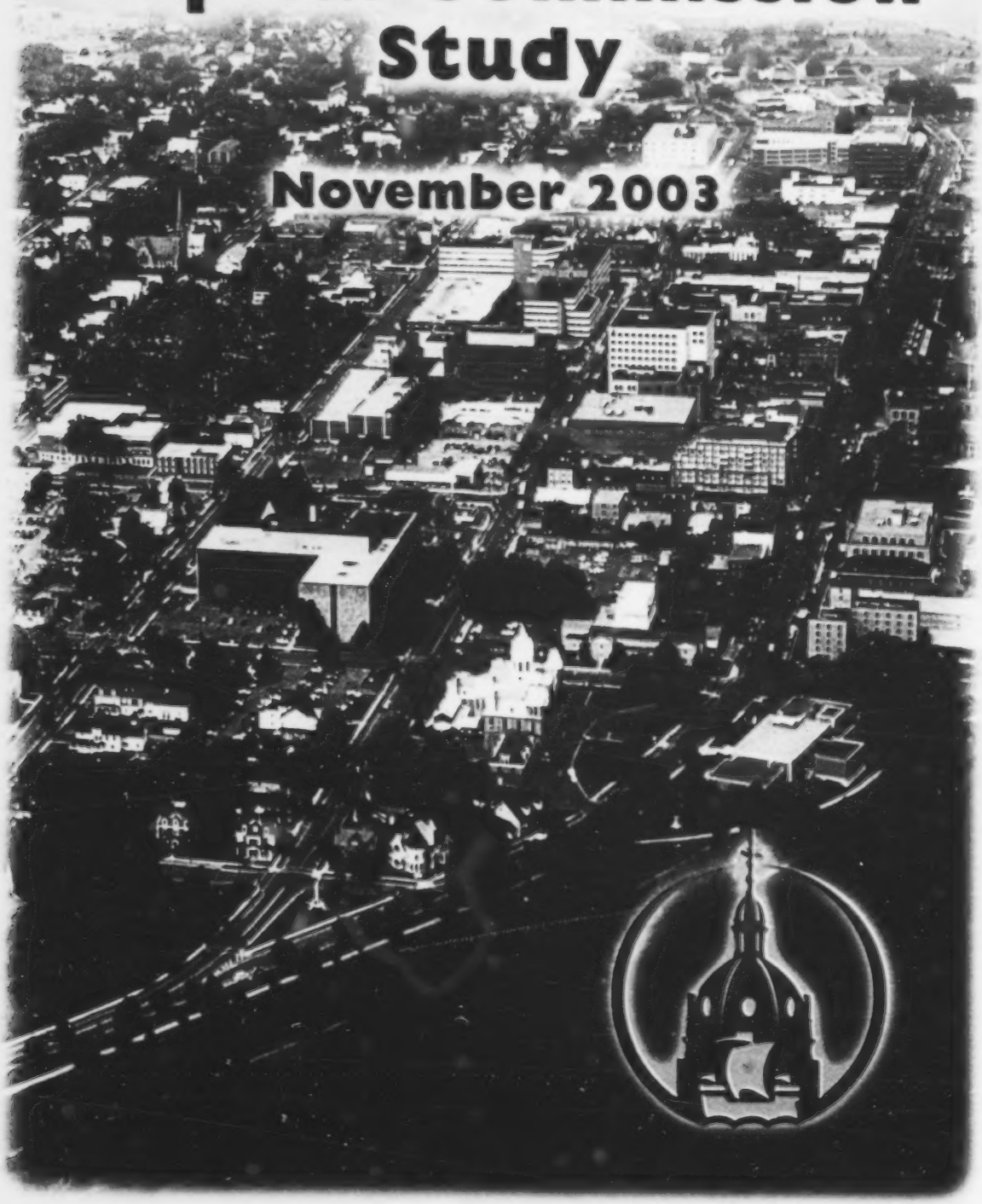

104-01923/

Report of the Provincial Capital Commission Study

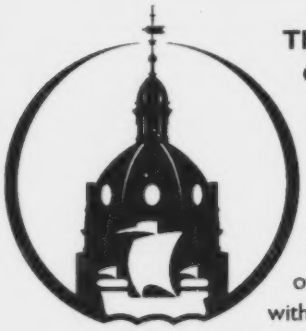

The New Brunswick Capital Commission Logo

The outer circle of the logo represents the many communities that surround New Brunswick's seat of government. The dome, a replica of the dome on the legislative building complete with its weather vane, represents the heart of the province and the seat of government . Readily identified with New Brunswick the white silhouette of the ship serves as easy identification as to which capital dome is reflected in the logo. The tree colors in the logo are purple, blue and green. The purple is represents "royalty" or the majesty of being the seat of government. The blue represents the blue skies over the province while the green represents the forests, lakes and ocean shores. The waves on which the ship is sailing are designed to indicate the free flow of ideas to and from the people of New Brunswick. The colors are subdued to allude to the tranquility of life in New Brunswick.

New Brunswick Capital Commission study

Published by:

The New Brunswick Capital Commission

P.O. box 6000
Fredericton, New Brunswick
Canada
E3B 5H1

November 2003

Printed in New Brunswick

CNB 2283

Table Of Contents

Executive Summary 5

Part A

1. **Purpose of The Study** 6
2. **Approach** 6
3. **Parameters** 7
4. **Vision And Goals** 7

Part B

5. **Synopsis, Findings and Recommendations of the Five Working Subcommittee Reports** 8

I. Education Subcommittee Report Education Recommendations 8

II. Culture and Heritage Subcommittee 10
Culture and Heritage Recommendations 10

III. Structures and Finance Subcommittee 11
Structures and Finance Recommendations 11

IV. Mechanisms and Resources Subcommittee 12
Financial Requirements 13
Mechanisms and Resources Recommendations 15

V. Boundaries and Signage Subcommittee 16
Boundaries and Signage Recommendations 16

Part C

6. **Conclusion** 17

Part D

7. **Appendices** 17

Appendix 1 Parameters 17
Appendix 2 Key Recommendations 18
Appendix 3 Individuals and Organizations Consulted 19
Appendix 4 Subcommittees and Terms Of Reference 21
Appendix 5 Excerpts From the Canadian Constitution Act 22
Appendix 6 Board Structure 23
Appendix 7 Map of Capital Region 23
Appendix 8 Provincial Capital Commission Study Team Members 24
Appendix 9 Subcommittee Membership 25
Appendix 10 Financial Plan Report 26

Executive Summary

Diversity

Unity in diversity

Pride in diversity

Opportunity in diversity

Background

In January 2003, the Provincial Government appointed a 19 member Study Team to examine and report on the feasibility of creating a Provincial Capital Commission for New Brunswick. This report responds to this mandate with 18 recommendations that highlight the Study Team's consultation process, fiduciary considerations, and conclusions.

The Study Team identified diversity as a key strength in the establishment of a Provincial Capital Commission and concluded that such a Commission must build on the capital region's diversity as the basis for unity, pride, and opportunity. Accordingly, the study report is shaped by a vision of a Capital Commission that represents all New Brunswickers, while ensuring that all linguistic and cultural groups feel at home in the provincial Capital Region.

Consultation Process

In the overwhelming majority of cases, individuals, organizations, interest groups and other orders of government consulted were supportive of the concept of a Provincial Capital Commission. This overwhelming support was based on seven given parameters. The proposed Commission:

- will be expected to partner with the federal and provincial governments as applied to the development of public facilities
- is a gateway to the diversity of the province
- is responsible to serve all the people of the province
- acts consultatively with communities in the Capital Region and throughout the province
- functions best through a consensus building model
- is not another order/level of government
- is funded with sustainable, predictable new funds

Fiduciary Considerations

The Capital Commission will require between $300,000 and $500,000 annually to be supplied by the Province for Operations and Management. Provision to increase the contribution at normal government planned rates of increase is also understood. Accounting will be on an accrual basis audited by the provincial Auditor-General.

Provincial government project funds ($400,000 to $750,000) are to be used to leverage other financial contributions from the federal government, non-governmental organizations, private sector partners and other provincial government departments and agencies. Investments from financial partners are projected to range between 2 to 3 times the provincial investments.

Federal government funding, in projects where it is a participant, is to be based on current or future financial assistance programs. Municipalities will participate at their request, with the Provincial Capital Commission in projects that are of interest to their communities.

Key Concepts within the 18 Recommendations

Three key concepts beyond the fiduciary considerations are outlined here and further developed within the 18 recommendations.

- The Provincial Capital Commission will report to the Legislature as a servant of the Legislative Assembly
- The Board of Directors is to be representative of the whole province
- The definition of Capital Region is understood to include the eight provincial capital region Electoral Districts as presently described.

Conclusion

In conclusion, this report strongly supports the government decision to establish the Provincial Capital Commission for New Brunswick and concludes its study mandate with the vision statement established by the Study Team.

Vision

A Provincial Capital Commission principally facilitates and celebrates pride in New Brunswick's Capital Region as a gateway reflective of our province's diversity.

Report of The Provincial Capital Commission Study Team

PART A

1. Purpose of the Study

In January 2003, a 19 member Study Team was appointed by the Provincial Government and given the mandate to examine and report on the feasibility of creating a Provincial Capital Commission for New Brunswick.

This document, the Report of the Provincial Capital Commission Study is the result of the Study Team's work, findings and an estimate of funding requirements. The report, should the government accept to go forward with the Capital Commission, provides recommendations and outlines directions for implementation.

The report is presented in seven sections:

1. Purpose of the Study
2. Approach
3. Vision and Goals
4. Parameters
5. Report findings and recommendations of the five Subcommittees:
   - Education
   - Culture and Heritage
   - Structures and Finance
   - Mechanisms and Resources
   - Boundaries and Signage
6. Conclusions
7. Appendices

2. Approach

ICURR Study

Initially, a contract was let in 2002 to the Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research (ICURR) to examine aspects of Provincial/National Capital Commissions currently in place (or being planned) in Canada. The task given ICURR was to research these jurisdictions and provide information concerning existing and developing commissions.

Details requested included:

- date(s) of inception
- geographic boundaries
- mandate and powers
- strategic plan
- board size and composition
- staffing and organizational structure
- funding
- legislation and asset management and
- operating costs and activities.

Site visits and consultations

Following receipt, presentation and an in-depth discussion of the study, members of the New Brunswick Study Team, members of the Greater Fredericton Caucus, and representatives of the City of Fredericton visited the Provincial/National Capital Commissions that were reviewed by ICURR. The purpose of the visits was to focus on various aspects of the ICURR Study and to make members aware of the best practices and opportunities among Capital Commissions across Canada. The Study team took advantage of opportunities to meet with commissioners and personnel who were eager to share their experiences and advice.

This early consultation process was followed by meetings with mayors and councilors within and beyond the proposed Capital Region geographic boundaries. Further consultations were carried out with universities, business communities, identified interest groups, tourism/heritage and cultural groups, federal/provincial public servants, federal/provincial elected officials, as well as municipal officials.

Key findings

Key findings and fundamental precepts that emerged from the expanded consultation process were discussed over a series of meetings. The Study Team and its Subcommittees focused on what was learned from the site visits and what could be adapted and

accommodated in the New Brunswick setting. Unique qualities that a New Brunswick Capital commission ought to have were identified and developed. The Study Team, for example, first determined through its consultations with individuals and organizations that a Commission must be perceived to be representative of all New Brunswickers.

Fundamental to this perception is the recognition of bilingualism and duality of communities as prescribed by the Canadian Constitutional Act and Provincial Acts Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick. The Provincial Capital Region is also home to three aboriginal (First Nations) communities within its proposed geographic boundaries. It is further understood that recognition extends to include the multicultural nature of New Brunswick's social mosaic.

Accordingly, in its vision and goals, the study team emphasizes that the Commission must ensure that all linguistic and cultural groups feel a sense of pride and ownership regarding the Provincial Capital Region. New Brunswickers, as well as visitors must see all societies integrated and represented in its preservation and development.

3. Parameters

Parameters for the study were established by the government in its original mandate to the committee. These constraints and expectations set the boundaries and guided the work of the Study Team and are stated here.

The Provincial Capital Commission

- will be expected to partner with the federal and provincial governments as applied to the development of public facilities
- is a gateway to the diversity of the province
- is responsible to serve all the people of the province
- acts consultatively with communities in the Capital Region and throughout the province
- functions best through a consensus building model
- is not another order/level of government
- is funded with sustainable, predictable new funds

A more detailed discussion of the parameters is attached in Appendix 1.

4. Vision and Goals

The parameters for the study, the ICURR Report, site visits to other Capital Commissions currently in place in Canada or being planned, meetings with Canadian Capital Cities Organizations, meetings and discussions with individuals and interest groups in New Brunswick and a broad range of readings have provided a significant knowledge base of valuable and relevant information. The Study Team's cumulative expertise led to the development of vision and goal statements that established the direction for the project. Stakeholders have also been kept informed and are completely comfortable with the progress of the study. The emergent vision and goal statements provided focus for the work of the Study Team and its Subcommittees for the balance of the study. They are presented here.

Vision

A Provincial Capital Commission principally facilitates and celebrates pride in New Brunswick's Capital Region as a gateway reflective of our province's diversity.

Goals

The goal statements flow out of the vision and serve as the preliminary set of objectives towards which actions are to be directed. The goals of the Provincial Capital Commission, as defined by the Study Team, are:

- To reflect the bilingual and the distinct characteristics of the communities of New Brunswick.
- To maximize the economic benefits of development activities through partnerships, collaboration and prioritization, and to achieve efficiencies and effectiveness through this coordination.
- To build on the concept of the Capital Region as a cultural and historical microcosm of the province.

- To undertake broadly based educational efforts with school children and adults, emphasizing our history and proud heritage, and instilling pride in our people and an appreciation of their achievements.
- To instill a feeling of pride in the importance of the Capital Region and its place in the life and history of New Brunswick.
- To make the Capital Region representative of all aspects of our province.
- To promote the Capital Region as a gateway to New Brunswick's diversity.
- To promote the preservation of our federal and provincial historical sites and the restoration of the important sites as one of the best ways of reflecting pride in who we are.
- To reflect the cultural diversity of the province and to provide an awareness of its history to students, residents of New Brunswick and to visitors.
- To be responsible for the coordination, planning and assistance in development, conservation, improvement, upkeep, and heritage of important buildings within the Capital Region.
- To be responsible for participating with communities, individuals and organizations in the beautification of the Provincial Capital Region, its approaches, as well as landscapes and signage.

PART B

5. Synopsis, Findings and Recommendations of the Five Working Subcommittee Reports

Based on the development of the vision and goal statements and on the directions provided by the approved "Terms of Reference" (Appendix 4), the Subcommittees undertook their studies and consultations.

Synopsis, findings and recommendations of the Subcommittee Reports are presented in the following order.

I. Education

II. Culture and Heritage

III. Structures and Finance

IV. Mechanisms and Resources

V. Boundaries and Signage

I. Education Subcommittee Report

The mandate of the Subcommittee on Education was to determine the feasibility and value of including education and awareness functions to the Capital Commission's tasks. In general, it examined areas of formal and public education from the perspective of both the Capital Region and the province.

As a result of discussion and extensive consultation with the various parties involved in Education and public awareness, the Subcommittee has fully endorsed the idea of the creation of a Provincial Capital Commission. It also identified a number of initiatives and programs that would contribute to meeting the objectives of a civics educational program in the public schools. A third area of concern and interest cited by the committee was the need to initiate a more structured and coordinated mechanism to develop public awareness of and appreciation for the Capital Region by other regions of the province.

Essentially, the evolution of New Brunswick students' education regarding the Capital Region would be enhanced through emphasis and possible changes in the existing programs of studies (mainly Grades 3 and 4 at the elementary level and the Social Studies programs at the high school level). Identifying the activities, visits, availability of materials, the coordination and enhancement of existing similar initiatives such as Dialogue NB exchanges, Legislative Assembly programs, and others would lead to a more structured and planned educational program aimed at improving the image of the Capital Region elsewhere in the province. A better perception and reception within the Capital Region of other regions of the province and the country would result.

For the general population, awareness programs could be integrated with existing tourism, cultural and historical activities and mechanisms within the Capital

Region. Facilitating and enhancing such initiatives would create a better understanding and appreciation of the Capital Region and its diversity.

The report from the Education Subcommittee lists the relevant departments, agencies, and identified personnel that could play a role and have indeed shown an interest in working with the Capital Commission to further their own objectives and those of the Capital Commission.

Both the anglophone and the francophone sectors of the Department of Education have expressed interest and enthusiasm for the Provincial Capital Commission concept. Department representatives at both the school district and the provincial curriculum levels have demonstrated a keen desire to review existing school curricula and activities and to cooperate with the Provincial Capital Commission. Discussions focused on the enhancement of existing programs and the introduction of new initiatives to meet the common objective of educating the youth of our province on the Capital Region and in so doing, provide the Capital Region with a better understanding of the cultural diversity of the province as a whole.

Existing organizations throughout the province with similar or related objectives and mandates have been identified so that the Provincial Capital Commission could play a role of coordination in the pursuit of activities designed to enhance mutual goals. The Subcommittee thus recommends that multiple agencies and organizations be involved in the planning and implementation of the Provincial Capital Commission activities and policies in order to avoid duplication, and to maximize the effects of their respective initiatives. Such agencies are suggested here, and include but are not limited to:

- Department of Education,
- Dialogue NB,
- Tourism NB,
- City of Fredericton Tourism Department,
- Chambers of Commerce
- Councils of the various municipalities in the Capital Region and
- Other key stakeholders as identified by the Capital Commission

Along with the educational mandate of the Commission at the public school level, the Subcommittee on Education has identified a need for an extensive awareness program to provide activities and materials that will lead to a better understanding and appreciation of the Capital Region's historic, cultural and linguistic diversity. Public awareness, it was noted, also leads to a better perception and reception within the Capital Region of other regions in the province. Such an awareness program would include activities and incentives to develop civic pride and openness in terms of informing visitors to the region but also in terms of recognizing the contributions of the various cultures within the region itself.

Finally, the Subcommittee noted that the Provincial Capital Commission will require allocated staff to develop and administer initiatives and programs on an on-going basis in order to attain its stated objectives. In view of the enthusiasm demonstrated by the people consulted, the Committee is convinced that coordinated educational efforts and initiatives are likely to meet with great success.

Education Recommendations

The summary recommendations of the Education Subcommittee are that the Provincial Capital Commission will:

1. Enhance aspects of public school programs that advance an understanding of the diversity of the province as a whole.
2. Support the relevant education agencies and stakeholders in developing Social Studies awareness programs that promote provincial pride, and an understanding and an appreciation of the cultural richness of our province.
3. Coordinate efforts and form partnerships to implement activities being planned in the education sector.
4. Initiate and administer adequately resourced social studies programs and activities.
5. Promote public awareness concerning education initiatives undertaken by the Commission.

II. Culture and Heritage Subcommittee

The Provincial Capital Commission, by its mandate and programs, will reflect the cultural diversity of the province and provide an awareness of its art and heritage to students and residents of New Brunswick, as well as visitors. Arts and heritage, as aspects of a larger culture, will be central to the activities of the Provincial Capital Commission.

Cultural, arts and heritage sites and events will be a catalyst for cultural tourism, as well as enrichment for New Brunswickers. These sites and events can also create a significant economic benefit by creating jobs and attracting visitors. Enhanced and newly developed arts and heritage sites and events will provide tourist destinations based on real stories of New Brunswick and its people.

The Provincial Capital Commission will work with all levels of government and existing sites and events, and where appropriate, assist in maximizing their visibility and potential. It will work to find partners for projects, existing and new, by building on current sites and events.

The pride New Brunswickers have in their Capital Region will be reflected in a phased-in program of beautification. This would include branded signage, development of region and city approaches and beautification of other green spaces and public buildings.

Through assisting with and developing new arts and cultural events, the Provincial Capital Commission will reflect a vibrant, diverse and healthy society. Festivals, exhibitions, social events, and site development will display the vitality and breadth of life in New Brunswick, past and present.

New Brunswick culture, reflected in arts and heritage sites and events will be some of the most visible and tangible aspects of the Provincial Capital Commission. Enhancement of existing sites and events and the instigation of new efforts, will raise the level of awareness about New Brunswick from its past to its present. Such projects will serve educational goals providing New Brunswick residents with a greater knowledge of their heritage. On-going works will also attract greater numbers of tourists by providing new and enhanced destinations for greater economic benefits.

Finally, the committee notes that areas beautified through the work of the capital Commission will reflect a pride in the provincial Capital Region on the part of the people of New Brunswick. Providing a backdrop rich in culture and heritage initiatives will also cause visitors to develop a positive image of New Brunswick.

Culture and Heritage Recommendations

In the summary recommendations of the Culture and Heritage subcommittee, each begins with a short statement followed by details of its rationale.

6. Arts and heritage projects reflect the diverse cultures and languages of New Brunswick. It will be important to reflect the heritage of the province (three founding cultures), as well as to celebrate the more recent arrivals that make up the multicultural mix of New Brunswick today. All must feel included.

7. Projects should reflect a pride in the arts and cultural heritage of New Brunswick. Any project should seek to celebrate the variety and differences in the population of the province. Projects should also seek to reflect realities of the past in the spirit of education and learning from the past.

8. Projects should seek to beautify the Capital Region. Pride in our Capital should be reflected in the look and feel of the physical resources of the Capital Region. These would include the approaches, enhanced lighting on important structures, well marked and signed routes and buildings.

9. The Commission should act as a coordinator of projects and activities. The Commission should work with existing programs and events to maximize their potential, and be sensitive in new projects to the health of existing ones. This will develop trust in the community for the efforts of the commission and provide a needed function.

III. Structures and Finance Subcommittee

To be successful, New Brunswickers must be able to relate to the Commission and its vision, goals, and objectives. Events taking place in the Capital Region, that are provincially significant, must be promoted province-wide. New Brunswickers should feel at home in their Capital Region and recognize it as a place n which they take pride and have ownership. The history of New Brunswick must be reflected in the activities of the Capital Region as the central point of understanding where we came from as a people and give guidance for the future.

A funded Capital Commission is the vehicle through which the provincial government would participate with the Commission, the federal government, public and private partners, and NGO's, to enhance events and activities that mark this region as the Provincial Capital Region.

In order to meet the expectation created by the mandate, ongoing sustainable funding at a predictable level will be required, without reliance on external resources for basic operation and programs. Thus:

- program funds are necessary to enable the Commission to carry out its mandate and to leverage federal government and partnership funds, and NGOs support
- a provincial grant annually will cover administrative expenses and permanent salaries for Commission operation (maximum of five FTEs)
- a Provincial Capital Commission should have a charitable tax status, as it relates to the receipt of gifts/assets
- capital funds will help maintain any assets that may be acquired, prior to acquiring an asset, the long term implications must be considered (business plan)
- program funding will be directly related to the established mandate
- federal government needs to collaborate in funding development projects (of public federal/provincial facilities) that support economic development (particularly in the tourism, cultural and heritage sectors), as well as funding strategic planning activities
- all project funds to be placed in an accrual account
- project funding by provincial government be through the interest from a trust fund
- the Provincial Capital Commission should have five permanent staff, a director, two project officers, an information officer and a secretary
- the Provincial Capital Commission should report directly to, and function as, a servant of the Legislative Assembly with a board of 13 associates, plus a Chair and Vice-Chair (who would be appointed by the provincial government).

Structures and Finance Recommendations

The summary recommendations of the Structures and Finance Subcommittee deal with organization, structure and finance.

10. Organization:
    - The Committee recommends the formation of a Capital commission committee of 13 members plus a chair and vice-chair
    - members to be appointed for a three-year term with one extension only
    - chair and vice-chair to be appointed at pleasure
    - direct appointments by the City of Fredericton, the Leader of the Opposition, the federal Member of Parliament
    - The staff of the Capital Commission to be
    - 5 FTEs
    - 1 director
    - 2 project officers
    - 1 communication specialist
    - 1 secretary

11. Legislation:
    - the Capital Commission will report directly to and be a servant of the Legislative Assembly

- legislation will provide authority for the Capital Commission to act within the purview of the Legislature.

12. Finance:

- Province to cover operating and management expenses annually
- Province to provide initial project money to be leveraged with the federal government NGOs and private corporate funding
- projects are subject to a cost-benefit analysis and must be economically viable
- financing to be on a accrued basis, based on a business plan, and an economic benefit analysis
- no project to proceed until financing is assured
- chair to be paid a per diem of $100.00 plus expenses to a maximum total of $20,000.00
- committee members will be paid expenses
- federal government participation is subject to current funding programs or future funding programs
- municipalities will participate, at their request, with the Provincial Capital Commission in projects that are of interest to their communities

IV. Mechanisms and Resources Subcommittee

The Mechanisms and Resources Subcommittee focuses its report on two complex items by identifying issues around funding sources, planning practices and jurisdictional comparisons in the form of best practices models.

Mechanisms

Identifying and accessing federal and provincial sources of funds that could help support programs and activities is essential. The Capital Commission will have to work cooperatively within the processes and structures of each of the three levels of government with which it will relate, and to the communities and other participating organizations.

The Capital Commission will need good planning practices, be adequately supported financially from the beginning, work conscientiously at staying within its mandate, and be mindful of the critical need for good public relations. It must earn the confidence of the province and communities it serves. A variety of approaches to consider in these terms appear in the full report.

Financial Resources

As it is likely the Provincial Capital Commission will acquire assets, ongoing funding support will be required. Funding for operations/staffing will be required, as well as project funds to assist the Commission in leveraging partnership funds from federal government, NGOs and businesses. The important factor is that the Capital Commission requires an annual operating and management budget to carry out its mandate successfully.

The Mechanisms and Resources Subcommittee recommends that each of the following three financial models be explored as the means to finance a sustainable and viable Provincial Capital Commission in New Brunswick.

Publicly-funded organization
Structure designed to fund delivery of public services and initiatives

1) Publicly funded organization - This model is the most common in areas where the Commission is primarily mandated to serve a public mandate. This model proposes that different levels of government share in financing the operations and the projects of the Commission. This would include funding for all operational and management expenditures plus any additional funding needed to finance specific projects or programs (i.e., beautification efforts).

Public/Private partnerships
Flexible structure designed to finance projects/initiatives that offer value to all partners.

2) Public/private partnerships - This model suggests a flexible approach to financing a Commission. It proposes a structure that will accommodate investments that encompass different levels of support, ranging from contributions to help stage special events or activities, through providing

financing to acquire operational resources (i.e., physical assets, staffing) and increase organizational capacities.

Endowment Fund/Trust
Structure designed to provide a mechanism for individuals/ organizations to invest and create a lasting legacy on their behalf.

3) Endowment Fund/Trust - This model reflects an approach aimed at creating a mechanism to allow for public and private interests to invest in the Commission projects. This model is not limited to cash contributions, and could also include land assets and other physical assets including collections of importance to the heritage and culture of the Province and the Capital Region. This is a model that the Provincial government may or may not want to explore. The Province in this model would be only one of many contributing partners (i.e., Federal government, NGOs, and private sector could also be partners).

In reviewing the information gathered from earlier reports, it is clear that each commission and proposed commission in Canada is funded through a variety of different mechanisms, each utilizing their own funding structures to financially support their operations and projects. It is also apparent that as commissions are developed each entity developed its financial capacity through different approaches.

While each of these models is adapted to meet certain objectives and to accommodate specific operational and strategic situations, they also address different needs. In the case of the Provincial Capital Commission initiative, it is apparent that a hybrid of these models would be beneficial in terms of operating and implementing specific projects. This includes:

- Public investments to fund public initiatives including beautification efforts, upgrading Federal and Provincial public facilities/buildings/natural environment, and promoting the Capital Region, and developing and delivering a public education curriculum focused on the Province's heritage and cultural diversity.
- Public/private partnerships to fund special events and activities including New Brunswick day holiday celebrations, festivals, special exhibits or other cultural/heritage events. Partnerships would serve primarily to fund stand-alone or one-time events that would be organized/hosted/ sponsored by the Commission.
- Endowment fund/trust to fund longer term projects including recurring activities/initiatives, and to provide a mechanism for individuals and organizations that wish to provide a lasting legacy by contributing to the Capital Commission.

While a hybrid model would provide the Commission with the needed resources to operate and initiate specific projects, it is important that the organization seek ways to generate revenues through its operations and projects. It is felt that these funds would help finance organizational and project reviews and assessments, upgrade general promotional materials, acquire project specific resources including staff. The organization must adopt an entrepreneurial approach in order to prosper and grow its activities.

The legislative regime must therefore demonstrate flexibility in order to accommodate these different funding streams. It is suggested that the enabling legislation provide guidelines for the establishment and implementation of the hybrid model by describing the framework for each funding stream; that is, the mechanisms that will allow the Provincial Capital Commission to fund its operations and invest in its future.

Financial Requirements

The financial plan was developed to emphasize the following four components of the proposed Provincial Capital Commission:

- operations,
- physical environment,
- history heritage and culture, and
- education.

In this respect, the financial plan was developed based on a number of key assumptions including: that the Provincial Capital Commission will be revenue driven (i.e., projects will pay for themselves), that the anticipated timetable for the establishment of Provincial Capital Commission is August 2004, that bridge financing will be required for the start-up and that a long term operational funding for the Commission's operation will be committed prior to start-up.

As a project-based organization, the Provincial Capital Commission will rely on directors, staff and volunteers who are resourceful, highly motivated and very creative to secure project funding and to develop strong working relationships with partner organizations.

Based on these assumptions, and considering the hybrid financial model suggested previously, the following financial requirements would be required from start-up through year three of the establishment of the Provincial Capital Commission. A more detailed breakdown of these financial requirements is provided in Appendix 10.

TIMELINE	REQUIREMENTS (Province)	OTHER PARTNERS (Leveraged Contributions)
Start-up - Bridge Financing	50,000	
Year 1		
April 1, 2004 to March 31, 2005		
Operations and Management	300,000 to 500,000	800,000 to 2.25M
Projects	400,000 to 750,000	
Year 2		
April 1, 2005 to March 31, 2006		
Operations and Management	Same as year 1	Same as year 1
Projects		
Year 3		
April 1, 2006 to March 31, 2007		
Operations and Management	Same as year 1	Same as year 1
Projects		
Total	**$2.1M to 3.75M**	**$2.4M to 6.75M**

Provincial government project funds are to be used to leverage other financial contributions from the Federal government, NGOs and private sector partners which could and may include contributions from among others the Atlantic Canada Opportunities Agency, Indian and Northern Affairs, and Human Resource Development Canada.

Municipalities of New Brunswick will be invited to partner with the Provincial Capital Commission on projects that are of interest to the community. Investment from financial partners projected will range between 2 and 3 times the Province's investment. This may include in-kind contributions to the Provincial Capital Commission. Projects funding will be allocated to enhance existing or proposed Capital Region projects, to augment existing or proposed projects or to initiate Capital Region projects.

Projects are as stated in the parameters of the Provincial Capital Commission; that is as they apply to provincial or federal public facilities only. Project funding will be reviewed annually. Operational and management funding will be the responsibility of the Province, with provisions to increase the contribution at the normal government planned rate of increase. Accounting will be on an accrual basis.

All funding/investments are to be audited annually by the provincial Auditor General Branch.

The important factor in financing a Provincial Capital Commission is the requirement for an annual, predictable budget necessary to support its mandate and to leverage partnership participation. The Capital Commission should have "charitable tax status" so it can receive gifts and issue a tax receipt for said gifts.

Receiving and Maintaining Assets

A policy is essential for the parameters of accepting an asset, maintaining, preserving and controlling the asset, and the disposing of assets in the future. (This has been included in the full report).

Identification of Potential Assets

Identifying and classifying potential real property was based on those within York and Sunbury Counties, as this information was available on the Real Property Assessment Roll. Excluding CFB Gagetown, 526 properties are included. Only a few are worthy of consideration for acquisition - those which embody the concept of the "Capital District", such as the Legislative Assembly historical area and those that might have revenue sustainability along with historical and/or tourism significance.

Potential Projects

Possible projects could be identified for the short term (1 to 3 years start-up), medium term (2 to 5 years planning leading to start-up), and long term (5 years and beyond planning leading to start-up). Examples follow.

Short Term Projects
(1 to 3 years planning and start-up) have to be small, highly visible and very successful. These might include:

- upgrading the historic precinct (legislative assembly area)
- highway signage
- access beautification
- New Brunswick Day activities
- children's education programs

Medium Term Projects
(2 to 5 years planning leading to start-up)

- development of a history of the Aboriginals, French and English within the geographic boundaries of the Capital Region
- lighting of significant landmarks

Long Term Projects
(5 years and beyond planning leading to start-up) Possible partnerships will need to be identified based on potential projects.

- Garrison District - Loyalist impact
- Aboriginal interpretive and cultural center
- Acadian preservation

The establishment of an office with dedicated professional staff supported by a knowledgeable board of directors is the essential first step in moving the "Capital Commission" concept forward. To ensure success, the Commission needs adequate funding - both for day-to-day operations and for projects.

There are over 500 properties owned by either the provincial or federal government in York and Sunbury counties alone. Only a few would be of interest to the Capital Commission based on their historical or tourism significance, or on the prospect of producing revenue. Great care is required, therefore, in any decision by the Commission to assume responsibility for a given property, as well as its ongoing operations.

Planning associated with potential projects to be taken on by the Capital Commission must be both short-term and long-term. Projects, especially in the initial stages, must be highly visible and show great potential to be successful. In all cases, financial partnerships need to be identified, recognized and appropriately credited.

Mechanisms and Resources Recommendations

Based on its research, findings and consultations, the Subcommittee on Mechanisms and Resources recommends:

13. That the Commission be provided with an annual budget that includes funding for operations and a special projects allocation to be used for new initiatives and for leveraging participation by other levels of government, NGOs and private businesses.

14. That a comprehensive policy be established for the management of assets acquired by the Commission. The policy should include terms and conditions regarding acquisition of any such assets and then maintaining, preserving and possibly disposing of them, as required.

15. That the Commission be encouraged to participate in high profile projects consistent with its mandate allowing partners high visibility. The Commission needs to nurture such partnerships by extending recognition and credit, as appropriate.

V. Boundaries and Signage Subcommittee

The committee approached its study centered on four themes:

a) boundaries that can be readily established, recognized (definable), and a level of relationship one to another within the Capital Region

b) signage for the Capital Region

c) approach roads and access to Capital Region, and

d) development of an identifiable, meaningful logo.

In considering meaningful boundaries for the Provincial Capital Commission, a detailed review of geographical configuration of capital commissions across Canada was undertaken. It emerged that the geographic size of any capital commission is related to its mandate, goals/objectives and responsibilities.

The Terms of Reference of the Provincial Capital Commission study brought together a wide range of cultural, educational, social and economic issues. Therefore, the most logical and inclusive description of the proposed boundaries would be the eight provincial capital region Electoral Districts as presently described.

Signage within the Provincial Capital Commission should reflect a three-tier system:

- signage for the Capital Region
- signage for municipalities within the Capital Region
- signage for the historic legislation precinct within the Capital Region

A Logo for Provincial Capital Commission is necessary for promoting and identifying the Capital Region. The logo developed during the work of the Subcommittee (and introduced on the cover of this report) is non-political, simple and clearly associated with the Capital Region.

The issue of access was an expressed concern. The Subcommittee determined that attention needs to be given to the identification, protection and enhancement of arterial approach to the Capital Region. This is seen as an effective way of promoting beautification, public awareness and land stewardship issues.

Boundaries and Signage Recommendations

Based on its findings, the Boundaries and Signage Subcommittee makes three main recommendations.

16. The proposed boundaries include the eight provincial capital region Electoral Districts as presently described.

17. Boundaries should be defined by a three-tier system of signage to define the a) Capital Region, b) Capital City, and c) Legislative district.

18. The logo developed during the work of the Subcommittee (and introduced on the cover of this report) should be clearly associated with the Capital Commission.

PART C

6. Conclusion

Support for the concept of a Provincial Capital Commission is strong with all consulted sectors of the province expressing a high degree of enthusiasm. All have agreed that the Commission must address the parameters as discussed and that it must focus on celebrating the cultural, ethnic and historical diversity of the province. The study also concludes that the Provincial Capital Commission is perceived to be a means by which New Brunswickers will be enriched with a greater knowledge and feeling of pride and ownership in the significance of the Capital Region in the life of the province. And finally, to be successful, the Commission must also be adequately funded.

All background documents, including minutes of meetings, site visit reports, will be available in a document entitled *"Complete Report: Provincial Capital Commission Study for New Brunswick"*.

PART D

7. Appendices

Appendix I Parameters

In order to contain the project, that by nature can be wide ranging, a number of key parameters were established. These constraints guided the initial discussion, established boundaries and ultimately would help form the major recommendations.

Capital Commission

1. The Capital Commission will collaborate with the federal government and/or the provincial government as it applies to the development of public facilities.

   Funds provided to support public facilities at the federal/provincial level will not directly create a new funding source for municipalities within the capitol region - that is all municipalities in the province, outside the Capital Region are eligible. This is designed to maintain a level playing field for the development of individual municipal projects.

2. The Capital Commission is a gateway to the cultural diversity of the province.

   The concept of gateway to the cultural diversity of the province is the focus of the vision of the PROVINCIAL CAPITAL COMMISSION with the intent creating a focus of pride in the capital region and surrounds. The Capital Region is to represent but not replicate in the Capital Region the sense that the region is to be a cultural microcosm of the province.

   It is also the vehicle to promote the cultural, historical and ethical diversity of the province; most particularly the ten millennium of aboriginal settlement, the one time Capital of Acadia and a British Garrison, and finally the pre and post-confederation capital of the province.

3. The Capital Commission is responsible to serve all the people of the province.

   The Provincial Capital Commission is mandated "to serve all of the people of the province" by instilling a feeling of pride and assisting in the education of those living within the province and visitors, children and adults, as well, about the significance of the Capital Region and its place, and their place in the life, history, and culture of the province.

   The PROVINCIAL CAPITAL COMMISSION is to ensure that the Capital Region is representative of New Brunswick and promote the public perception that the Capital Region belongs to all New Brunswickers

   The Capital Commission is to promote a collaborative environment and enrich the cultural and social fabric of the province.

4. The Capital Commission will act consultatively with communities in the Capital Region and throughout the province.

   The Capital Region is to foster cooperation amongst municipalities, and NGOs with an interest in the Capital Region.

   The Study Team has built partisan support for the concept (i.e., Cities Association of New Brunswick, leader of the opposition, the francophone community, and communities within the Capital District have supported the concept). This does not mean there are not questions and actions that they individually want to see but they are supportive of the concept and the parameters with which the concept has been developed.

5. The Capital Commission functions best through a consultative model.

   The Provincial Capital Commission cannot infringe upon the responsibilities of any municipality or order of government. Operations principle, within a sphere of coordinated and dependent - the essence of this system lies in the fabric of New Brunswick society - our responsibility as the regional capital is to be reflective of our diversity but is also reflected in the Capital Region as

the seat of government, key government departments, official resident of the Queen's representative, place of assembly for provincial celebrations, repository of the province's culture (archives, art museums, etc.).

6. The Capital Commission will require new funds that are predictable and sustainable

   The premise under which the concept was present was that the Capital Commission would be funded with new money (i.e., that monies would not be taken from municipal funding programs currently in place to fund the Provincial Capital Commission).

   The Commission would not compete with municipalities for program funding - it must identify new funding sources.

   The province would be responsible for organization and management funding.

   The province would use project funding to stimulate federal, NGOs and business in funding and in-kind support.

7. The Capital Commission is not another order of government.

   Although the Commission is to be established by an act of Legislation Assembly, it is not to function as another order of government. It is to functional by utilizing an agreed consultative model working consultatively with communities throughout the province.

Appendix 2 Key Recommendations

A summary of the 18 recommendations contained in the body of this report are reproduced here.

Education Recommendations

1. Enhance aspects of public school programs that advance an understanding of the diversity of the province as a whole.
2. Support the relevant education agencies and stakeholders in developing Social Studies awareness programs that promote provincial pride, and an understanding and an appreciation of the cultural richness of our province.
3. Coordinate efforts and form partnerships to implement activities being planned in the education sector.
4. Initiate and administer adequately resourced social studies programs and activities.
5. Promote public awareness concerning education initiatives undertaken by the Commission.

Culture and Heritage Recommendations

6. Arts and heritage projects reflect the diverse cultures and languages of New Brunswick. It will be important to reflect the heritage of the province (three founding cultures), as well as to celebrate the more recent arrivals that make up the cultural mix of New Brunswick today. All must feel included.
7. Projects should reflect a pride in the arts and cultural heritage of New Brunswick. Any project should seek to celebrate the variety and differences in the population of the province. Projects should also seek to reflect realities of the past in the spirit of education and learning from the past.
8. Projects should seek to beautify the Capital Region. Pride in our Capital should be reflected in the look and feel of the physical resources of the Capital Region. These would include the approaches, enhanced lighting on important structures, well marked and signed routes and buildings.
9. The Commission should act as a coordinator of projects and activities. The Commission should work with existing programs and events to maximize their potential, and be sensitive in new projects to the health of existing ones. This will develop trust in the community for the efforts of the commission and provide a needed function.

Structures and Finance Recommendations

10. Organization: The Committee recommends the formation of a Capital commission committee of 13 members plus a chair and vice-chair
    - members to be appointed for a three-year term with one extension only
    - chair and vice-chair to be appointed at pleasure
    - direct appointments by the City of Fredericton, the Leader of the Opposition, the federal Member of Parliament
    - The staff of the Capital Commission to be
    - 5 FTEs
    - a director
    - 2 project officers
    - Communication specialist
    - Secretary

11. Legislation:
    - the Capital Commission will report directly to and be a servant of the Legislative Assembly
    - legislation will provide authority for the Capital Commission to act within the purview of the legislature
12. Finance:
    - the Province to cover operating and management expenses annually
    - the Province to provide initial project money to be leveraged with the federal government NGOs and private corporate funding
    - projects are subjected to a cost-benefit analysis and must be economically viable
    - financing to be on a accrued basis, based on a business plan, and an economic benefit analysis
    - no project to proceed until financing is assured
    - chair to be paid a per diem of $100.00 plus expenses to a maximum total of $20,000.00
    - committee members will be paid expenses
    - federal government participation is subject to current funding programs or future funding programs
    - municipalities will participate, at their request, with the Provincial Capital Commission in projects with the Provincial Capital Commission in projects that are of interest to their community

Mechanisms and Resources Recommendations

13. That the Commission be provided with an annual budget that includes funding for operations and a special projects allocation to be used for new initiatives and for leveraging participation by other levels of government, NGOs and private businesses.
14. That a comprehensive policy be established for the management of assets acquired by the Commission. The policy should include terms and conditions regarding acquisition of any such assets and then maintaining, preserving and possibly disposing of them, as required.
15. That the Commission be encouraged to participate in high profile projects consistent with its mandate allowing partners high visibility. The Commission needs to nurture such partnerships by extending recognition and credit, as appropriate.

Boundaries and Signage Recommendations

16. Proposed boundaries include the eight provincial capital region electoral Districts as presently described.
17. Boundaries should be defined by a three-tier system of signage to define the a) Capital Region, b) Capital City, and c) Legislative district.
18. The logo developed during the work of the Subcommittee (and introduced on the cover of this report) should be clearly associated with the Capital Commission.

Appendix 3 Individuals and Organizations Consulted

1. Fredericton Chamber of Commerce
2. Mayors and Councilors of the communities within the proposed geographic boundaries of a PROVINCIAL CAPITAL COMMISSION
    1. Village of Gagetown
    2. Village of Tracey
    3. Village of Fredericton Junction
    4. Village of McAdam
    5. Village of Harvey
    6. Village of Stanley
    7. Village of Chipman
    8. Village of Minto
    9. Village of New Maryland
    10. Town of Nackawic
    11. Town of Oromocto
    12. City of Fredericton
3. President and Executive of the Cities of New Brunswick Association as well as individual representation of the eight cities.
    1. Saint John
    2. Moncton
    3. Dieppe
    4. Campbellton
    5. Bathurst
    6. Miramichi
    7. Edmundston
    8. Fredericton

4. Federal Officials
   - ACOA Moncton
   - ACOA Fredericton
   - Members of Parliament
     - Fundy Royal
     - Southwest New Brunswick
     - Fredericton
     - Madawaska/Victoria
   - National War Museum
   - CFB Gagetown
   - National Defence
5. Provincial Officials
   - Members of the Greater Fredericton Caucus (1999 to 2003)
   - Members of the Greater Fredericton Caucus (2003 to present)
   - Leader and Interim Leader of the Opposition
   - Clerk of the Legislative Assembly
   - Chief of Staff - Premier's Office
   - President of RDC
   - Officials of provincial government departments and agencies
     - Department of Transportation
     - Department of Education
     - School Superintendents
     - Curriculum development officers
6. City Officials
   - City of Fredericton
   - City of Saint John
   - City of Moncton
   - City of Victoria
   - Halifax Region municipality
   - City of Charlottetown
   - City of Campbellton
7. Business Community
   - Tourism Industry Association of New Brunswick
   - Greater Fredericton Tourism
   - Rendezvous Fredericton
   - Fredericton Business Development Network
   - Main Street Business Association
   - Fredericton Exhibition Association
   - Team Fredericton
   - Representatives of
     - banks
     - transportations
     - food business
   - Enterprise Fredericton
8. Universities and Colleges
   - Université de Moncton (including the Directeur des Etudes Acadiennes)
   - University of New Brunswick
   - Saint Thomas University
   - College of Craft and Design
9. Capital Commission across Canada (in place or being planned)
   - Victoria
   - Regina
   - Ottawa (National Capital Commission)
   - Quebec
   - Prince Edward Island
   - Commission being planned
     - Nova Scotia
     - Newfoundland and Labrador
     - Toronto
     - Yellowknife
   - Canadian Capital Cities Organization (CCCO) meetings Fredericton and Yellowknife
10. Media
    - CBC Saint John
    - CBC Radio 1 - Fredericton
    - CBC Radio 2 - Fredericton
    - Rogers Cable
    - L'Acadie Nouvelle
    - Daily Gleaner Editorial
    - Daily Gleaner Columnist
    - Canadian Press
    - Radio Canada (French)
    - Freelance Reporters
11. Individuals
    - past Mayors of Fredericton (both of whom brought this concept forward)
    - past Members of the Legislative Assembly (who brought this concept forward in previous governments)
    - investors

- developers
- realtors
- managers/owners of accommodations/attractions
- arts and cultural groups
- academics (U de M, UNB, and STU)
- food service providers
- individuals involved in buss tours

12. Interest Groups - Special
    - National Society of Acadians
    - Provincial Society of Acadians
    - New Brunswick First Nations
    - Theatre New Brunswick
    - Arts Council
    - Representatives of the Aboriginal Community

Appendix 4 Subcommittees and Terms of Reference

Education

The Education Subcommittee will plan, coordinate and assist in:

- Examination of provincial school curricula for opportunities to explore the history, heritage, and cultural aspects of a Capital Region for a variety of subjects and grade levels.
- Reflecting the vision statement by identifying education components (public and formal) that build on the vision.
- Discussing a curriculum program that builds a sense of pride with emphasis on the cultural diversity and unity of the three founding peoples.
- Identifying education and conservation opportunities (environmental concerns and issues included).

Culture and Heritage

The Culture and Heritage Subcommittee will plan, coordinate and assist in:

- Identifying economic development issues within these aspects for their fit with the mandate of ACOA.
- Identifying programs related to economic development opportunities and/or issues.
- Creating a priority setting vehicle and process.
- Identifying arts, cultural and sports communities and events.
- Exploring the development, improvement and upkeep of heritage sites.
- Identifying and proposing projects for the beautification of a Capital Region landscapes, approaches and signage.
- Defining and expanding the role of the arts, heritage and cultural diversity in creating a New Brunswick identity (who we are).

Structures and Finance

The Structures and Finance Subcommittee will plan, coordinate and assist in:

- Monitoring comparative Capital Commissions across Canada in order to emulate best practice models.
- Defining and describing the roles, funding, legislation and other responsibilities of the proposed Provincial Capital Commission.
- Identifying sustainable funding sources that will lead to a successful establishment of Provincial Capital Commission.
- Proposing the format for operational side of the Provincial Capital Commission including sources of continuous funding.
- Developing and defining structure(s) that will support future actions and projects of the Provincial Capital Commission including staffing models and board functions.
- Identifying roles, responsibilities and reporting relationships within the proposed structure.
- Identifying and developing the necessary legislative requirements for establishing a Capital Commission.
- Aligning taxation opportunities and processes.

Mechanisms and Resources

The Mechanisms and Resources Subcommittee will plan, coordinate and assist in:

- Identifying and coordinating the necessary mechanisms to bring resources together within the proposed structure of the Provincial Capital Commission.
- Positioning the Provincial Capital Commission to access external resources.
- Identifying provincial and federal assets within the proposed geographic boundaries of the Provincial Capital Commission.
- Working cooperatively with and within Municipalities (and the municipal process), provincial groups, federal and provincial governments, NGOs and other structures and agencies.

- Identifying possible projects that suggest a funding mix of sustainability and off-loading potential vision for the study.
- Developing and evaluating a policy approach for the
- Aligning tourism opportunities with the receipt of assets from multiple sources.

Boundaries

The Boundaries Subcommittee will plan, coordinate and assist in:

- Exploring the merits of the core capital, its diverse communities, its intensity of development and its potential for reflecting the heritage of its three founding peoples.
- Identifying the boundaries that can be readily established as a Capital Region.
- Proposing an expanded model of the geographic boundaries on the premise that they encompass the area served by the regional caucus (i.e., full inclusion versus expansion after the fact).
- Considering approaches to green space, conservation of agricultural lands and other land use planning as appropriate.

APPENDIX 5 Excerpts from the Canadian Constitution Act

Annex

The wording of article 16.1 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, Part I of the *Constitution Act 1982* constituting Schedule B of the 1982 Canada Act (U.K.), 1982, c. 11:

> **16.1** (1) The English linguistic community and the French linguistic community in New Brunswick have equality of status and equal rights and privileges, including the right to distinct educational institutions and such district cultural institutions as necessary for the preservation and promotion of those communities.
>
> (2) The role of the legislature and government of New Brunswick to preserve and promote the status, rights and privileges referred to in subsection (1) is affirmed.

[and Section 27 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, Part I of the *Constitution Act 1982 regarding Multicultural Heritage*]

> **27.** This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.

This constitutional obligation of the province being covered in the *Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick* 1981, c. 0-1.1, (and consolidated in 1997) which states:

> WHEREAS the Legislative Assembly of New Brunswick acknowledges the existence of two official linguistic communities within New Brunswick whose values and heritages emanate from and are expressed through the two official languages of New Brunswick; and
>
> WHEREAS the Legislative Assembly of New Brunswick desires to recognize the equality of these official linguistic communities; and
>
> WHEREAS the Legislative Assembly of New Brunswick seeks to enhance the capacity of each official linguistic community to enjoy and safeguard its heritage for succeeding generations; and
>
> WHEREAS the Legislative Assembly of New Brunswick desires to affirm and protect in its laws the equality of status and the equal rights and privileges of the official linguistic communities; and
>
> WHEREAS the Legislative Assembly of New Brunswick desires to enshrine in its laws a declaration of principles relating to this equality of status and these equal rights and privileges which shall provide a framework for action on the part of public institutions and an example to private institutions;
>
> THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of New Brunswick, enacts as follows:
>
> 1. Acknowledging the unique character of New Brunswick, the English linguistic community and the French linguistic community are officially recognized within the context of one province for all purposes to which the authority of the Legislature of New Brunswick extends, and the equality of status and the equal rights and privileges of these two communities are affirmed.
> 2. The Government of New Brunswick shall ensure protection of the equality of status and the equal rights and privileges of the official linguistic communities and in particular their right to distinct institutions within which cultural, educational and social activities may be carried on.
> 3. The Government of New Brunswick shall, in its proposed laws. Take positive actions to promote the cultural, economic, educational and social development of the official linguistic communities.

Appendix 6 Board Structure

Proposed Structure*

13 plus 2	
Federal Government	1 appointment
City of Fredericton	1 appointment
Leader of the Opposition	1 appointment
Aboriginal Community	1 appointment by agreement of the federal and provincial governments
University Community	3 nominations; one to be appointed by OIC
Cities of New Brunswick Association	3 nominations; one to be appointed by OIC
Union of Municipalities of New Brunswick	3 appointments; one to be appointed by OIC
Association Francophone des Municipalitiés du Nouveau-Brunswick	3 nominations; one to be appointed by OIC
Province of New Brunswick	2 appointments from within the Capital Region by OIC 3 appointments from outside the Capital Region by OIC (one to NBS of Acadia)
Chair and Vice Chair	Appointed at the pleasure of government

* The proposed Board Structure is intended to provide a balanced and inclusive orientation.

Appendix 7 Map of Capital Region

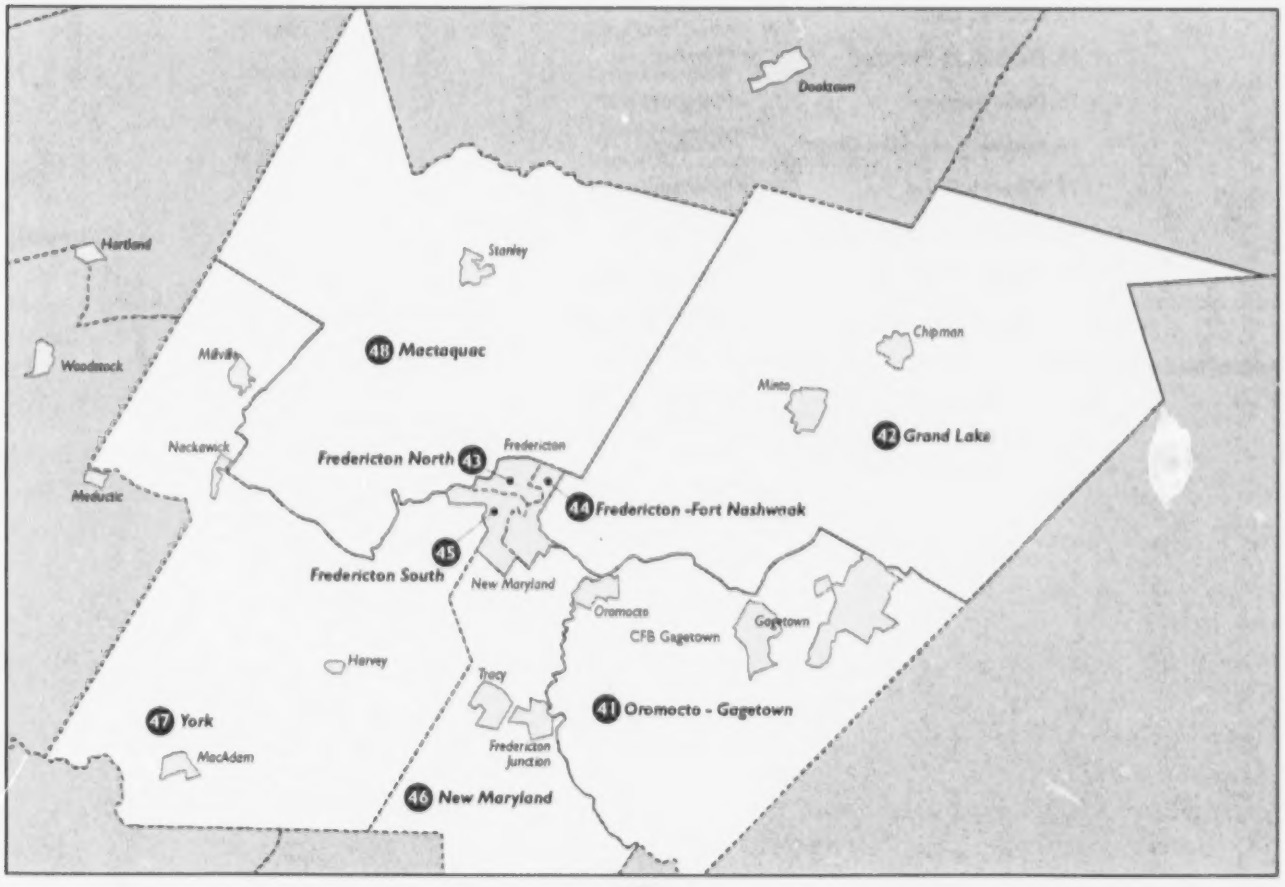

Appendix 6 Board Structure

Proposed Structure*

13 plus 2	
Federal Government	1 appointment
City of Fredericton	1 appointment
Leader of the Opposition	1 appointment
Aboriginal Community	1 appointment by agreement of the federal and provincial governments
University Community	3 nominations; one to be appointed by OIC
Cities of New Brunswick Association	3 nominations; one to be appointed by OIC
Union of Municipalities of New Brunswick	3 appointments; one to be appointed by OIC
Association Francophone des Municipalités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; one to be appointed by OIC
Province of New Brunswick	2 appointments from within the Capital Region by OIC 3 appointments from outside the Capital Region by OIC (one to NBS of Acadia)
Chair and Vice Chair	Appointed at the pleasure of government

* The proposed Board Structure is intended to provide a balanced and inclusive orientation.

Appendix 7 Map of Capital Region

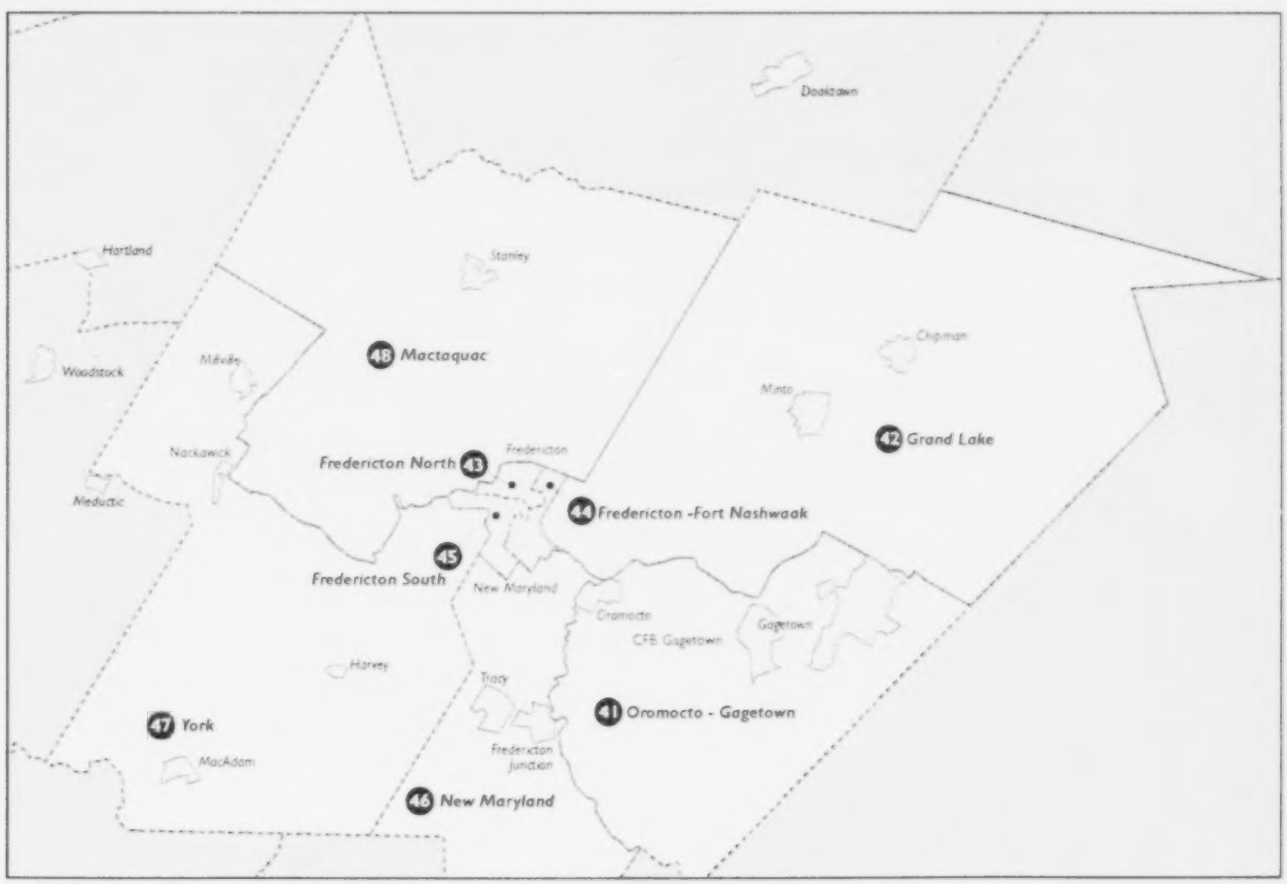

Appendix 8 Provincial Capital Commission Study Team Members

1. Tom Sifton	Chair of Study Team Chair of Subcommittee - Structures and Finance
2. Edouard Allain	Vice-Chair of Study Team Chair of Subcommittee - Education
3. Dr. Gerald (Peter)	KeiltyMember of Subcommittee - Mechanisms and Resources
4. Dr. Ian Nicholson	Member Chair of Subcommittee - Boundaries
5. Richard Hornsby	Member Chair of Subcommittee - Culture and Heritage
6. Lois Davies	Member
7. David Hildebrand	Member
8. Douglas Mockler	Member
9. Bill Smith	Member
10. Lynn Thornton	Member
11. Walter Brown	Member
12. Tom Jellinek	Member
13. Doreen Saulis	Member
14. Dr. Robert Pichette*	Member
15. Mark Ramsey	Member
16. Audrey Cote Saint-Onge	Member
17. Mike McGraw	Member
18. Maurice Ferguson	Member
19. William (Bill) Ashton	Member
20. Eric MacKenzie	Member (ex-officio)

* Resigned and replaced by Omer Légère

Appendix 9 Subcommittee Membership

Education*

Chair	Edouard Allain
Members	Tom Jellinek Maurice Fergusion Jacques DeGrace (ex officio) Audrey Cote Saint-Onge

*This committee works in French

Culture and Heritage

Chair	Richard Hornsby
Members	Doreen Saulis Mark Ramsey Dr. Robert Pichette

Structure and Finance

Chair	Tom Sifton
Members	Walter Brown William (Bill) Ashton Mayor Robert Connor (ex officio)

Mechanisms and Resources

Chair	Dr. Peter Keilty
Members	Lynn Thornton Mike McGraw David Hildebrand Mayor Al Corkum (ex officio) Kent Fox (ex officio)

Boundaries

Chair	Dr. Ian Nicholson
Members	Douglas Mockler William (Bill) Smith Lois Davies Mayor Frank Dunn (ex officio) Terry Youngblood (ex officio)

Appendix 10 Financial Plan Report

Table of Contents

Purpose of the Plan 26
Viable Organization 26
Financial Requirements 27
Appendix A 29
Appendix B 30
Appendix C 36

Purpose of the Plan

In January 2003, the Government of New Brunswick appointed a study team to examine and report on the perspective of the creation of a New Brunswick Provincial Capital Commission.

In order to fulfill its mandate, the study team contracted the Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research (ICURR) to examine aspects of the capital commissions currently in place or being planned in Canada. ICURR was tasked with gathering specific information on each commission: geographic boundaries; mandate, powers and strategic plans; board size and composition; staffing and organizational structure; funding, legislation, and asset management; and operating costs and activities.

Members of the study team, members of the City of Fredericton and members of the Greater Fredericton Caucus also visited capital commissions currently in place and those being planned in Canada to help visualize and reference the ICURR report and to make commission members more aware of best practices.

Meetings with mayors and councilors within and outside the proposed geographic boundaries as well as with universities, the business community, federal and provincial officials and elected representatives and tourism, heritage and cultural groups followed this early consultation with existing and planned provincial commissions. Five subcommittees of the study team were also tasked with examining key areas related to governance and geographic boundaries, operations and coordination of resources, and education.

While reviewing these topics, specific guidelines were adopted in order to adequately examine the benefits and constraints to establishing a New Brunswick Capital Commission. Each of these parameters also guided the establishment of a viable financial plan for the project. These are:

- The proposed Provincial Capital Commission is not another order or level of government.
- The proposed Commission will act in consultation with communities in the capital region and throughout New Brunswick.
- The proposed Commission will be responsible to serve all the people of the Province.
- The proposed Commission will operate best through a consensus-building model.
- The proposed Commission will represent the diversity of the Province.
- The proposed Commission will forge partnerships with provincial and federal government agencies and departments as it applies to the development of public facilities.

Viable Organization

In order to establish a sustainable and viable New Brunswick Provincial Capital Commission, it is important that we establish possible financial models for the organization. In reviewing the information contained in the ICURR report, it is clear that each commission and proposed commission in Canada is funded through different mechanisms, utilizing different funding structures to finance their operations and projects. It is also apparent that each entity developed its financial capacity through different approaches. The following offers a summary of potential models that should be considered in financing New Brunswick's Provincial Capital Commission project:

Publicly-funded organization
Structure designed to fund delivery of public services and initiatives

1) Publicly funded organization - This model is the most common in areas where the Commission is primarily mandated to serve a public mandate. This model proposes that different levels of government share in financing the operations and the projects of the Commission. This would include funding for all operational and management expenditures plus any additional funding needed to finance specific projects or programs (i.e., beautification efforts).

Public/Private partnerships
Flexible structure designed to finance projects/initiatives that offer value to all partners.

2) Public/private partnerships - That model suggests a flexible approach to finance a Commission. It proposes a structure that will accommodate investments that encompass different levels of support, ranging from contributions to help stage special events or activities, through providing financing to acquire operational resources (i.e., physical assets, staffing) and increase organizational capacities.

Endowment Fund/Trust
Structure designed to provide a mechanism for individuals/ organizations to invest and create a lasting legacy on their behalf.

3) Endowment fund/Trust - This model reflects an approach aimed at creating a mechanism to allow for public and private interests to invest in the Commission projects. This model is not limited to cash contributions, and could also include land assets and other physical assets including collections of importance to the heritage and culture of the Province and the Capital region. This is a model that the Provincial government may or may not want to explore. The Province in this model would be only one of many contributing partners (i.e. Federal government, NGOs, and private sector could also be partners).

A description of these approaches as they relate to existing capital commissions in Canada is provided in Appendix A.

While each of these models is adapted to meet certain objectives and to accommodate specific operational and strategic situations, they also address different needs. In the case of the New Brunswick Provincial Capital Commission initiative, it is apparent that a hybrid of these models would be beneficial in terms of operating and implementing specific projects. This includes:

- Public investments to fund public initiatives including beautification efforts, upgrading Federal and Provincial public facilities/buildings/natural environment, and promoting the Capital region, and developing and delivering a public education curriculum focused on the Province's heritage and cultural diversity.
- Public/private partnerships to fund special events and activities including New Brunswick Day/holiday celebrations, festivals, special exhibits or other cultural/art/heritage events. Partnerships would serve primarily to fund stand-alone or one-time events that would be organized/hosted/sponsored by the Commission.
- Endowment fund/trust to fund longer term projects including recurring activities/initiatives, and to provide a mechanism for individuals and organizations that wish to provide a lasting legacy by contributing to the Capital Commission.

While a hybrid model would provide the Commission with the needed resources to operate and initiate specific projects, it is important that the organization seek ways to generate revenues through its operations and projects. It is felt that these funds would help finance organizational and project reviews and assessments, upgrade general promotional materials, acquire project specific resources including staff. The organization must adopt an entrepreneurial approach in order to prosper and grow its activities.

The legislative regime must therefore demonstrate flexibility in order to accommodate these different funding streams. It is suggested that the enabling legislation provide guidelines for the establishment and implementation of the hybrid model by describing the framework for each funding stream; that is, the mechanisms that will allow the Provincial Capital Commission to fund its operations and invest in its future.

Financial Requirements

The financial plan was developed to emphasize the following four components of the proposed Provincial Capital Commission: operations, physical environment, history heritage and culture, and education. In this respect, the financial plan was developed based on a number of key assumptions including: that the Provincial Capital Commission will be revenue driven (i.e. projects will pay for themselves), that the anticipated timetable for the establishment of Provincial Capital Commission is August 2004, that bridge financing will be required for

the start-up and that a long term operational funding for the Commission's operation will be committed prior to start-up.

As a project-based organization, the Provincial Capital Commission will rely on directors, staff and volunteers that are resourceful, highly motivated and very creative to secure project funding and to develop strong working relationships with partner organizations.

Based on these assumptions, and considering the hybrid financial model suggested previously, the following financial requirements would be required from start-up through year three of the establishment of the Provincial Capital Commission. A more detailed breakdown of these financial requirements is provided in Appendix B.

Timeline	**Requirements** (Province)	**Other Partners** (Leveraged Contributions)
Start-Up - Bridge Financing		
Start-up	50,000	
Year 1 - April 1, 2004 to March 31, 2005		
Operations and Management	478,400	
Projects	750,000	1,5 to 2,25M
Year 2 - April 1, 2005 to March 31, 2006		
Operations and management	510,000	
Projects	850,000	1,7 to 2,55M
Year 3 - April 1, 2006 to March 31, 2007		
Operations and management	520,000	
Projects	950,000	1,9 to 2,85M
Total	**$4,108,400**	**$5,1 to 7,65M**

Provincial government project funds are to be used to leverage other financial contributions from the Federal government, NGOs and private sector partners which could and may include contributions from among others the Atlantic Canada Opportunities Agency, Indian and Northern Affairs, and Human Resource Development Canada. Municipalities of New Brunswick will be invited to partner with the Provincial Capital Commission on projects that are of interest to the community. Investment from financial partners projected will range between 2 and 3 times the Province's investment. This may include in-kind contributions to the PCC. Projects funding will be allocated to enhance existing or proposed Capital region projects, to augment existing or proposed projects, or to initiate Capital region projects.

Projects are as stated in the parameters of the Provincial Capital Commission, that is as they apply to provincial or federal public facilities only. Project funding will be reviewed annually. Operational and management funding will be the responsibility of the Province, with provisions to increase the contribution at the normal government planned rate of increase. Accounting will be on an accrual basis.

All funding/investments are to be audited annually by the provincial Auditor General Branch.

Appendix A

In reviewing ICURR's background paper on existing capital commissions in Canada, we are able to establish different financial models or approaches that are currently considered by like organizations across the country. The following section provides an analysis of these funding streams and based on the following categorization: publicly funded organizations, partnership based organizations, and endowment fund/trust based organizations.

1) Publicly funded organizations: All of the capital commissions across Canada received public funds, although to varying degrees. Public allocations were often provided for core funding requirements, that is, to offset core operational costs including human resource and administrative costs. An exception to that rule is the Provincial Capital Commission of British Columbia, with all government or public funding being comprised of deferred contributions for capital assets that are not assimilated to any operating or other type of grant related expenditures. Descriptions of these funding streams varied from asset allocation or appropriations funding to operational funding. The following table provides a quick overview of the 5 commissions identified through the ICURR review and extent of public funds currently provided for their activities.

Capital Commission	Total Operating Income (2000-01)	Public Funds ($)	Percent of Operating Paid by Public Funds	Other Funding Sources
National Capital Commission - Ottawa, ON	$105.6M	$62.4M	59%	• Property rental/easement income • Net Gains - Disposal of Capital Assets • Interest • Sponsorship • User Access Fees • Other Fees
Provincial Capital Commission - Victoria, BC	$3.5M	$0.307M	8.8%	• User Access and Parking Fees • Investment Income • Property rental income
Wascana Centre Authority - Regina, SK	$1.4M	$1.2M	85%	• University of Regina (15% by statutory obligation)
Capital Commission of PEI and Founders' Hall - Charlottetown, PEI	$1.3M	$0.624M	49%	• Private Sector Sponsors • Charlottetown Area Development Corp • Canada Day Committee
Commission de la Capitale Nationale du Québec - Québec, QC	$19.5M	$18.5M	86%	• Partner Contributions (Private Sector) • Rental Revenues • Interest • Other Revenues

2) Partnership based organizations: Revenues generated through revenues also comprised an important funding source for all five capital commissions. These funds were largely attributed to project specific initiatives, with sponsorships, and direct contributions and support being the most common type of funding provided. These partnerships can include partnerships with public or private interests while offering flexibility in their application (i.e. sponsoring a specific event to being an official sponsor for the overall organization).

3) Endowment fund/trust based organizations: The review conducted by ICURR failed to show the existence of endowment or trust fund based revenue streams. The review did show that existing capital

commissions did generate investment or interest income as part of their overall operations. This demonstrates the potential for sustaining long-term operations with extending immediate and moderate investments into the future. And unlike one-time investments or gifts, a contribution to an endowment or trust fund will provide dividends for many years to come. This is a model that the Provincial government may or may not want to explore. The government, in this model, would be only one of many contributing partners (i.e. Federal government, NGOs, and private sector could also be partners).

Endowment and trust funds are based on philanthropic principles while offering opportunities for public and private interests to leave lasting legacies. For example, an initial fund with a market value of $20M with a very moderate average yearly return of 3.5%, would provide an estimated annual return, taking into consideration annual inflation (2%), and management fees (10% of total ROI), total operating revenues available for the operations of the organization would be estimated between $616,000 and $745,000. This would ensure long-term stability for the Commission while offering private and public interests with an opportunity to contribute to the recognition of the Capital's and the Province's diverse culture and heritage.

Appendix B

Financial Plan **Bridge Financing** **1/1/2004 to 31/3/2004**	**Start-Up**	**Operations**	**Total**	**Financial Partners**
Office Set-Up	10,000	-	10,000	
Hardware/Software	10,000	-	10,000	
Office Equipment	10,000	-	10,000	
Staff Hiring	10,000	-	10,000	
Promotions/Web Site/Logo	10,000	-	10,000	
Total Bridge Financing	**50,000**	**-**	**50,000**	**Prov. of NB**

Financial Plan **Year 1** **1/1/2004 to 31/3/2005**	**Start-Up**	**Operations**	**Total**	**Financial Partners**
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	356,500	356,500	
Board Development	-	44,000	44,000	
Office Expenses	-	7,500	7,500	
Insurance	-	3,000	3,000	
Travel	-	24,000	24,000	
Office Space	-	23,000	23,000	
Utilities	-	3,600	3,600	
Telephone	-	14,400	14,400	
Miscellaneous/Contingency	-	2,400	2,400	
Total Operations/Management	**-**	**478,400**	**478,400**	**Prov. Of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	750,000	750,000	
Project - Culture and Heritage	-	750,000	750,000	**Prov. Of NB/**
Project - History of Capital Region	-	750,000	750,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	750,000	750,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,000,000**	**3,000,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 2 1/1/2005 to 31/3/2006	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	378,100	378,100	
Board Development	-	44,000	44,000	
Office Expenses	-	7,500	7,500	
Insurance	-	3,000	3,000	
Travel	-	34,000	34,000	
Office Space	-	23,000	23,000	
Utilities	-	3,600	3,600	
Telephone	-	14,400	14,400	
Miscellaneous/Contingency	-	2,400	2,400	
Total Operations/Management	**-**	**510,000**	**510,000**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,134,000	1,134,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,134,000	1,134,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,134,000	1,134,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,134,000	1,134,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,400,000**	**3,400,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 3 1/1/2006 to 31/3/2007	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	388,100	388,100	
Board Development	-	44,000	44,000	
Office Expenses	-	7,500	7,500	
Insurance	-	3,000	3,000	
Travel	-	34,000	34,000	
Office Space	-	23,000	23,000	
Utilities	-	3,600	3,600	
Telephone	-	14,400	14,400	
Miscellaneous/Contingency	-	2,400	2,400	
Total Operations/Management	**-**	**520,000**	**520,000**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 4 1/1/2007 to 31/3/2008	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	399,750	399,750	
Board Development	-	45,320	45,320	
Office Expenses	-	7,725	7,725	
Insurance	-	3,100	3,100	
Travel	-	35,020	35,020	
Office Space	-	23,690	23,690	
Utilities	-	3,710	3,710	
Telephone	-	14,850	14,850	
Miscellaneous/Contingency	-	2,475	2,475	
Total Operations/Management	**-**	**535,640**	**535,640**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 5 1/1/2008 to 31/3/2009	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	411,750	411,750	
Board Development	-	45,320	45,320	
Office Expenses	-	7,725	7,725	
Insurance	-	3,100	3,100	
Travel	-	35,020	35,020	
Office Space	-	23,690	23,690	
Utilities	-	3,710	3,710	
Telephone	-	14,850	14,850	
Miscellaneous/Contingency	-	2,475	2,475	
Total Operations/Management	**-**	**547,640**	**547,640**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 6 1/1/2009 to 31/3/2010	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	425,000	425,000	
Board Development	-	45,320	45,320	
Office Expenses	-	7,725	7,725	
Insurance	-	3,100	3,100	
Travel	-	35,020	35,020	
Office Space	-	23,690	23,690	
Utilities	-	3,710	3,710	
Telephone	-	14,850	14,850	
Miscellaneous/Contingency	-	2,475	2,475	
Total Operations/Management	-	**560,890**	**560,890**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	-	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 7 1/1/2010 to 31/3/2011	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	437,750	437,750	
Board Development	-	46,680	46,680	
Office Expenses	-	7,950	7,950	
Insurance	-	3,200	3,200	
Travel	-	36,075	36,075	
Office Space	-	24,400	24,400	
Utilities	-	3,820	3,820	
Telephone	-	15,300	15,300	
Miscellaneous/Contingency	-	2,550	2,550	
Total Operations/Management	-	**577,725**	**577,725**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	-	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 8 1/1/2011 to 31/3/2012	**Start-Up**	**Operations**	**Total**	**Financial Partners**
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	450,900	450,900	
Board Development	-	46,680	46,680	
Office Expenses	-	7,950	7,950	
Insurance	-	3,200	3,200	
Travel	-	36,075	36,075	
Office Space	-	24,400	24,400	
Utilities	-	3,820	3,820	
Telephone	-	15,300	15,300	
Miscellaneous/Contingency	-	2,550	2,550	
Total Operations/Management	**-**	**590,875**	**590,875**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 9 1/1/2012 to 31/3/2013	**Start-Up**	**Operations**	**Total**	**Financial Partners**
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	464,500	464,500	
Board Development	-	46,680	46,680	
Office Expenses	-	7,950	7,950	
Insurance	-	3,200	3,200	
Travel	-	36,075	36,075	
Office Space	-	24,400	24,400	
Utilities	-	3,820	3,820	
Telephone	-	15,300	15,300	
Miscellaneous/Contingency	-	2,550	2,550	
Total Operations/Management	**-**	**604,475**	**604,475**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Financial Plan Year 10 1/1/2013 to 31/3/2014	Start-Up	Operations	Total	Financial Partners
Operations/Management				
Operations - Wages and Benefits*	-	478,500	478,500	
Board Development	-	48,080	48,080	
Office Expenses	-	8,190	8,190	
Insurance	-	3,300	3,300	
Travel	-	37,150	37,150	
Office Space	-	25,130	25,130	
Utilities	-	3,950	3,950	
Telephone	-	15,800	15,800	
Miscellaneous/Contingency	-	2,630	2,630	
Total Operations/Management	**-**	**622,730**	**622,730**	**Prov. of NB**
Projects				
Project - Land Holdings and Trust	-	1,267,000	1,267,000	
Project - Culture and Heritage	-	1,267,000	1,267,000	**Prov. of NB/**
Project - History of Capital Region	-	1,267,000	1,267,000	**Other Funding**
Project - Education and Curriculum	-	1,267,000	1,267,000	**Partners**
Total Projects	**-**	**3,800,000**	**3,800,000**	

* includes 15% Mandatory Employment Relateted Costs (MERC), based on 5 person core staff

Appendix C

Project Allocations

1) To add value or enhance existing projects with PCC financial contribution

PCC contribution to enhance existing or proposed project

Existing contributions

2) To augment existing projects with PCC and partner contributions $

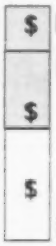

Partner contributions $

PCC contribution to augment existing or proposed project

Existing contributions

3) To initiate a project with PCC and partner contributions

Partner contributions

PCC contribution to initiate a project

Rapport de l'étude portant sur la Commission provinciale de la capitale

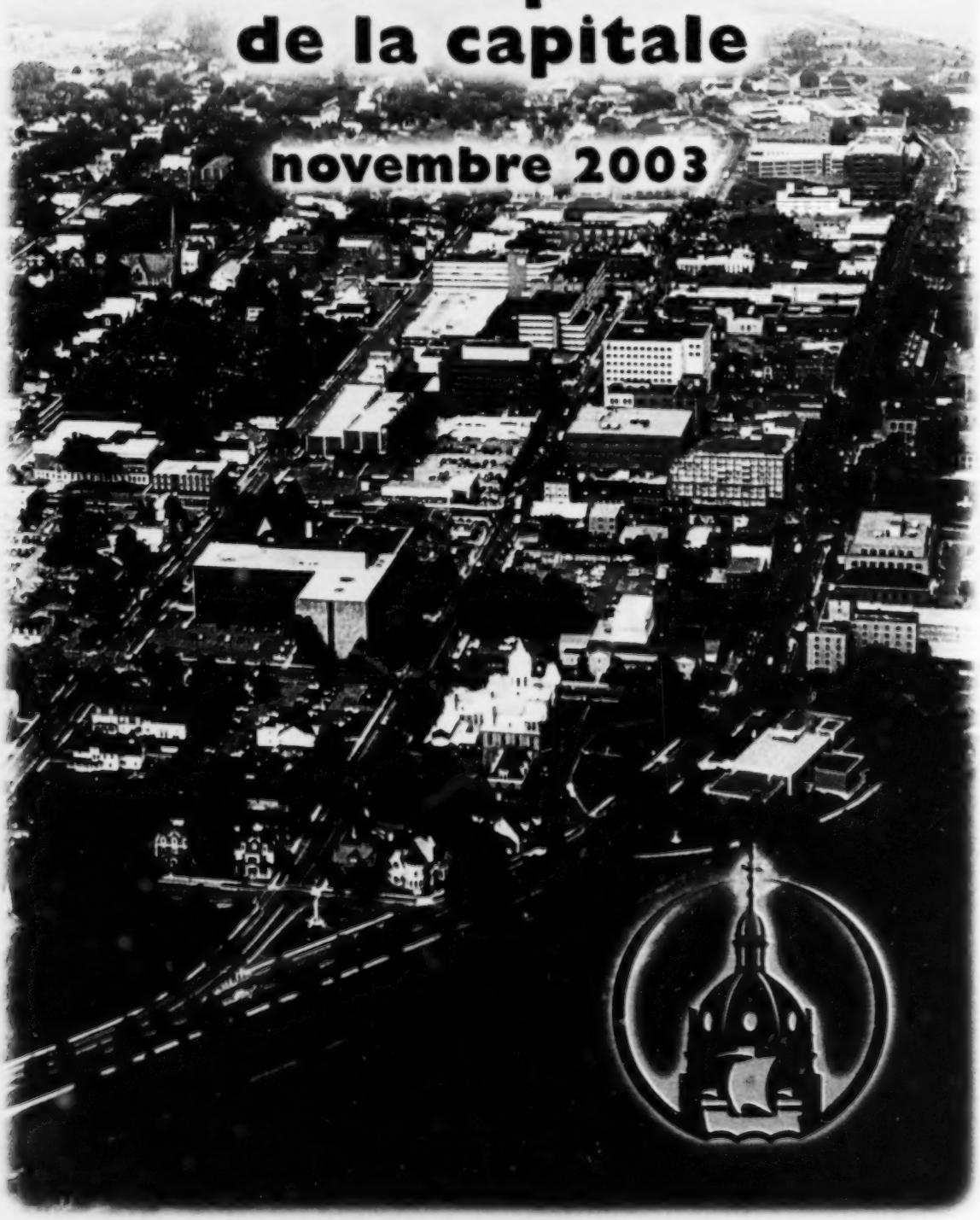

novembre 2003

Rapport de l'étude portant sur la Commission provinciale de la capitale

Le logo de la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick

Le cercle extérieur du logo reflète l'ensemble des localités situées sur le territoire de la capitale du Nouveau-Brunswick. Le dôme de l'édifice de l'Assemblée législative, surmonté de sa girouette, symbolise le cœur de la province et le siège du pouvoir provincial. La silhouette blanche de la galère, que l'on associe à la province du Nouveau-Brunswick au premier regard, est évocatrice de la ville capitale que ce dôme identifie. Trois couleurs ont été adoptées pour le logo : violet, bleu et vert. Le violet représente la « royauté » ou la noblesse inhérente au siège du gouvernement. Le bleu est la couleur du ciel au-dessus de la province tandis que le vert rappelle les forêts, les lacs et les rivières, et le littoral atlantique. Les vagues sur lesquelles vogue la galère symbolisent les échanges parmi la population de la province. Les couleurs atténuées font allusion à la vie paisible des gens du Nouveau-Brunswick.

Étude sur une commission provinciale de la capitale

Publié par :

La Commission provinciale de la capitale du Nouveau-Brunswick

C.-P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
Canada
E3B 5H1

novembre 2003

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 2283

Table des matières

Résumé 5

Partie A

1. But de l'étude 6
2. Approche 6
3. Paramètres 7
4. Vision et objectifs 7

Partie B

5. Sommaire, résultats et recommandations provenant des rapports des cinq sous-comités de travail 8

i. Sous-comité sur l'éducation recommandations portant sur l'éducation 8

ii. Sous-comité sur la culture et le patrimoine 10
Recommandations portant sur la culture et le patrimoine 10

iii. Sous-comité sur les structures et les finances 11
Recommandations portant sur les structures et les finances 11

iv. Sous-comité sur les mécanismes et les ressources 12
Exigences financières 13
Recommandations portant sur les mécanismes et les ressources 15

v. Sous-comité sur les limites et la signalisation 16
Recommandations portant sur les limites et la signalisation 16

Partie C

6. Conclusion 17

Partie D

7. Annexes 17

Annexe 1 : Paramètres 17
Annexe 2 : Recommandations majeures 18
Annexe 3 : Les personnes et les organismes consultés 19
Annexe 4 : Les sous-comités et leur mandat 21
Annexe 5 : Extraits de la Loi constitutive canadienne 22
Annexe 6 : Structure de la Commission 23
Annexe 7 : Carte géographique de la région de la capitale 23
Annexe 8 : Membres du groupe d'étude de la Commission provinciale de la capitale 24
Annexe 9 : Membres des sous-comités 25
Annexe 10 : Rapport du plan financier 26

Résumé

La diversité

L'unité dans la diversité

La fierté dans la diversité

Les possibilités dans la diversité

Historique

En janvier 2003, le gouvernement provincial a nommé un groupe d'étude de 19 membres pour étudier et faire rapport sur la faisabilité de créer une commission provinciale de la capitale pour le Nouveau- Brunswick. Le présent rapport répond au dit mandat et contient 18 recommandations soulignant le processus de consultation du groupe d'étude, les aspects fiduciaires et les conclusions.

Le groupe d'étude a identifié la diversité comme la force majeure dans l'établissement d'une commission provinciale de la capitale et a conclu qu'une telle commission doit s'établir à partir de la diversité de la région de la capitale comme fondement d'unité, de fierté et de possibilités. Le profil du rapport de l'étude est donc déterminé par une vision d'une commission de la capitale qui représente toute la population du Nouveau-Brunswick tout en assurant que tous les groupes linguistiques et culturels se sentent chez-eux dans la région de la capitale provinciale.

Processus de consultation

Dans la très grande majorité des cas, les personnes, les organismes, les groupes d'intérêt et les autres niveaux du gouvernement consultés ont appuyé le concept d'une commission provinciale de la capitale. Cet appui massif était basé sur sept paramètres donnés voulant que la Commission proposée:

- établisse des partenariats avec les gouvernements fédéral et provincial en matière de développement des installations de services publics
- constitue une porte d'entrée à la diversité de la province
- soit responsable de desservir toute la population de la province
- agisse en consultation auprès des communautés dans la région de la capitale et à travers la province
- fonctionne mieux au moyen de l'établissement d'un consensus
- ne soit pas un autre échelon du gouvernement
- soit subventionnée au moyen de nouveaux fonds prévisibles et soutenables

Éléments fiduciaires

La Commission de la capitale exigera entre 300,000 $ et 500,000 $ par année de la province pour fin de fonctionnement et de gestion. Il est aussi entendu qu'il faudra prévoir un augmentation de la dite contribution selon les taux planifiés d'augmentation habituelle du gouvernement. La méthode utilisée est une comptabilité d'exercice vérifiée par le vérificateur-général provincial.

Les subventions de projet provenant du gouvernement provincial (De 400,000 $ à 750,000 $) doivent être utilisées comme levier vers d'autres contributions financières provenant du gouvernement fédéral, des organismes non-gouvernementaux, des partenaires du secteur privé et de d'autres ministères ou agences du gouvernement provincial. Les projections veulent que les investissements provenant des partenaires financiers augmentent de 2 à 3 fois les investissements de la province.

Les subventions provenant du gouvernement fédéral dans les projets où il participe doivent être basées sur les programmes actuels ou futurs d'aide financière. Les municipalités participeront, à leur demande, dans les projets de la Commission provinciale de la capitale qui intéressent leurs communautés.

Les concepts-clés ressortant des 18 recommandations
Trois concepts-clés au-delà des éléments fiduciaires sont énoncés ici et développés plus à fonds dans les 18 recommandations:

- La Commission provinciale de la capitale répond à l'Assemblée législative et est à son service.
- Le Conseil d'administration est représentatif de la province dans son ensemble,
- On entend par définition de la région de la capitale les huit districts électoraux provinciaux de la région de la capitale tels que présentement décrits.

Conclusion

En conclusion, le présent rapport appuie fortement la décision du gouvernement d'établir la Commission provinciale de la capitale pour le Nouveau-Brunswick et termine son mandat d'étude au moyen d'une déclaration de vision établie par le groupe d'étude.

Vision

Une commission provinciale de la capitale vise surtout à faciliter et célébrer la fierté dans la région de la capitale du Nouveau-Brunswick comme une porte d'entrée qui reflète la diversité de notre province.

Rapport du Groupe d'étude sur la commission provinciale de la capitale

Partie A

1. But de l'étude

En janvier 2003, un groupe d'étude de 19 personnes a été nommé par le gouvernement provincial et a reçu le mandat d'étudier et de faire rapport sur la faisabilité de la création d'une commission provinciale de la capitale pour le Nouveau-Brunswick

Le présent document "Rapport de l'étude sur la Commission provinciale de la capitale" est le résultat du travail du groupe d'étude, de ses conclusions et d'un estimé des exigences de financement. Le rapport, si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec une commission de la capitale, offre des recommandations et présente une orienttion pour son implantation.

Le rapport est présenté en sept parties:

1. But de l'étude
2. Approche
3. Vision et objectifs
4. Paramètres
5. Conclusions du rapport et recommandations des cinq sous-comités:
   - Éducation
   - Culture et Patrimoine
   - Structures et financement
   - Mécanismes et ressources
   - Limites et signalisation
6. Conclusions
7. Annexes

2. Approche

Étude du CIRUR

Au tout début, le Comité inter-gouvernemental de recherche urbaine et régionale (CIRUR) a obtenu un contrat en 2002 pour étudier les Commissions provinciales et nationales de capitales déjà en place (ou en voie de planification) au Canada. La tâche confiée à CIRUR était de faire de la recherche dans les dites juridictions et de fournir de l'information concernant les commissions existantes et en développement. Les détails visés comprenaient:

- les dates de création
- les limites géographiques
- le mandat et les pouvoirs
- la planification stratégique
- la composition et la grandeur des conseils
- la structure de dotation du personnel et l'organigramme
- le financement
- la législation et la gestion des actifs, et
- le coût de fonctionnement et des activités

Visites et consultations

Suite à la réception, à la présentation et à la discussion approfondie de l'étude, des membres du groupe d'étude du Nouveau-Brunswick, des membres du caucus du Grand-Fredericton et des représentants de la ville de Fredericton ont visité des commissions provinciales et nationales ayant été passées en revue par le CIRUR. Le but des dites visites était de se pencher sur les différents aspects de l'étude du CIRUR et de sensibiliser les membres quant aux meilleures pratiques et aux meilleures possibilités parmi les commissions à travers le Canada. Le groupe d'étude a profité des occasions pour rencontrer les membres des commissions de même que le personnel qui se sont fait un plaisir de partager leurs expériences et leurs conseils.

Ce processus de consultation a été suivi par des rencontres avec les maires et conseillers à l'intérieur et à l'extérieur des limites géographiques proposées de la région de la capitale. D'autres consultations ont été effectuées auprès des universités, du monde des affaires, des groupes d'intérêt sélectionnés, des groupes relevant du tourisme, du patrimoine et de la culture, des fonctionnaires aux niveaux fédéral et provincial, des élus aux niveaux fédéral et provincial de même que des élus au niveau municipal.

Conclusions majeures

Les conclusions majeures et les principes de base qui ont ressorti du processus plus approfondi de consultation ont fait l'objet de discussions durant plusieurs rencontres. Le groupe d'étude et les sous-comités se sont penché sur ce qu'ils avaient appris à partir des visites et ce qui pourrait être adapté et s'accommoder à la situation du Nouveau-Brunswick. Les qualités uniques qu'une commission de la capitale du Nouveau-Brunswick devrait avoir ont été identifiées et développées. Par exemple, le groupe d'étude a d'abord déterminé au moyen de ses consultations auprès

des personnes et des organismes qu'une commission doit être perçue comme étant représentative de toute la population du Nouveau-Brunswick.

À la base même de la dite perception, il y a la reconnaissance du bilinguisme et de la dualité des communautés tels que prescrit par la Loi constitutionnelle et par la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (Annexe 5). La région de la capitale provinciale abrite aussi trois communautés autochtones des premières nations à l'intérieur des limites géographiques proposées. Il est entendu que la reconnaissance s'applique aussi à la nature multiculturelle de la mosaïque sociale du Nouveau-Brunswick.

Ainsi, dans sa vision et ses objectifs, le groupe d'étude précise que dès sa création, la Commission doit s'assurer que tous les groupes linguistiques et culturels ressentent de la fierté et un sens d'appartenance par rapport à la région de la capitale provinciale. Les Néo- Brunswickois et Néo-Brunswickoises de même que les visiteurs doivent pouvoir observer que toutes les sociétés ont été intégrées et sont bien représentées dans la préservation et le développement.

3. Paramètres

Le gouvernement, dans l'établissement du mandat original du comité, a aussi établi les paramètres de l'étude. Les dites restrictions et attentes ont établi les limites et ont servi de guide pour le travail du groupe d'étude et sont ici énoncées.

La Commission provinciale de la capitale

- Va collaborer avec le gouvernement fédéral et/ou le gouvernement provincial dans le domaine du développement des services publics.
- Se veut une porte d'entrée de la diversité culturelle de la province.
- Est responsable de désservir toute la population de la province.
- Doit agir de façon consultative auprès des communautés dans la région de la capitale et à travers la province.
- Fonctionne mieux d'après un modèle de consultation.
- Exige un financement nouveau : un financement prévisible et soutenable.
- Une Commission provinciale n'est pas un autre échelon du gouvernement.

Une discussion plus détaillée des paramètres est présentée à l'annexe 1.

4. Vision et objectifs

Les paramètres gouvernant l'étude, le rapport CIRUR, les visites aux autres commissions des capitales déjà en place au Canada ou au stage de planification, les rencontres avec les organismes des capitales canadiennes, les rencontres et les discussions avec les particuliers et les groupes d'intérêts au Nouveau-Brunswick de même qu'une quantité considérable de lecture ont tous fourni une importante base de connaissances et de l'information valable et pertinente. L'expertise cumulative du groupe d'étude a mené au développement d'une vision et des énoncés d'objectifs qui ont établi l'orientation du projet. Les intervenants ont aussi été informés et sont tout à fait à l'aise avec le cheminement de l'étude. La vision et les énoncés d'objectifs qui en ressortent ont fourni une direction pour le travail du groupe d'étude et ses sous-comités pour le reste de l'étude. Ils sont présentés ici.

Vision

Une commission provinciale de la capitale sert principalement à faciliter et célébrer la fierté dans la région de la capitale du Nouveau-Brunswick comme une porte d'entrée qui reflète la diversité de notre province.

Objectifs

Les énoncés d'objectifs ressortent de la vision et servent comme ensemble préliminaire des buts vers lesquels les actions doivent être orientées. Les objectifs de la Commission provinciale de la capitale, tels que définis par le groupe d'étude, sont:

- De refléter les caractéristiques bilingues et distinctes des communautés du Nouveau- Brunswick.
- De porter à leur maximum les avantages économiques du développement d'activités par l'entremise de partenariats, de collaboration d'établissement de priorités et d'atteindre l'efficacité et le bon rendement par l'entremise d'une telle coordination.
- De construire à partir du concept de la région de la capitale comme microcosme culturel et historique de la province.
- D'entreprendre des efforts d'éducation sur une vaste échelle auprès de la population scolaire aussi bien que de la population adulte mettant l'emphase sur notre histoire et notre fier patrimoine, et inspirant une fierté chez notre population de même qu'une appréciation de ses réussites.
- D'inspirer un sens de fierté dans l'importance de la région de la capitale et sa place dans la vie et l'histoire du Nouveau-Brunswick.

- De faire de la capitale régionale un élément représentatif de tous les aspects de notre province.
- De promouvoir la région de la capitale comme une porte d'entrée à la diversité du Nouveau-Brunswick.
- De promouvoir la préservation de nos sites historiques fédéraux et provinciaux et la restauration des sites importants comme une des meilleures façons de susciter de la fierté dans ce que nous sommes.
- De refléter la diversité culturelle de la province et d'assurer une sensibilisation de son histoire aux élèves, aux résidents du Nouveau-Brunswick et aux visiteurs.
- D'être responsable de la coordination, de la planification et de l'aide au développement, à la conservation, à l'amélioration, au maintien et au patrimoine des édifices importants (l'embellissement de la région de la capitale à la fois du coté de ses voies d'accès aussi bien qu'à l'intérieur de la région de la capitale).
- D'être responsable au niveau de la participation avec les communautés, les personnes et les organismes dans l'embellissement de la région de la capitale provinciale, ses voies d'accès de même que les aménagements paysagers et la signalisation.

Partie B

5. Sommaire, conclusions et recommandations provenant des rapports des cinq sous- comités de travail.

À partir du développement de la vision et des énoncés d'objectifs et selon l'orientation fournie par le « Mandat approuvé » (Annexe 4), les sous-comités ont entrepris leurs études et leurs consultations.

Le sommaire, les conclusions et les recommandations des rapports des sous-comités sont présentés dans l'ordre suivant:

I. Éducation
II. Héritage et patrimoine
III. Structures et financement
IV. Mécanismes et ressources
V. Limites et signalisation

I. Rapport du sous-comité sur l'éducation

Le mandat du sous-comité sur l'éducation était de déterminer la faisabilité et la valeur d'inclure parmi les tâches d'une commission de la capitale les éléments d'éducation et de sensibilisation. De façon générale, il a étudié les domaines d'éducation formelle et la sensibilisation du public à partir de perspectives de la région de la capitale et de la province.

Suite aux discussions et à une consultation intensive auprès des différents intervenants en éducation et dans le domaine de la sensibilisation du public dans ce secteur, le sous-comité a pleinement endossé l'idée de la création d'une commission provinciale de la capitale. Il a aussi identifié plusieurs initiatives et programmes qui pourraient contribuer à rencontrer les objectifs d'un meilleur programme pédagogique dans les écoles publiques. Un troisième domaine de préoccupation et d'intérêt énoncé au niveau du comité a été le besoin d'initier un mécanisme plus structuré et mieux coordonné pour développer une sensibilisation et une appréciation de la population par rapport à la région de la capitale dans les autres régions de la province et vice versa.

Essentiellement, l'évolution de l'éducation des élèves du Nouveau-Brunswick concernant la région de la capitale sera favorisée par l'emphase et des modifications possibles dans les programmes d'études existants (particulièrement aux niveaux 3 et 4 à l'élémentaire et dans le programme des sciences humaines au niveau secondaire). En identifiant les activités, les visites, la disponibilité de matériel, la coordination et la facilitation des initiatives semblables déjà existantes telles que les échanges Dialogue Nouveau-Brunswick, les programmes de l'Assemblée législative, etc, l'on pourrait arriver à un programme pédagogique plus structuré et mieux planifié qui viserait à améliorer l'image de la région de la capitale ailleurs dans la province. Il en résulterait une meilleure perception et une meilleure réception à l'intérieur de la région de la capitale des autres régions de la province et du pays.

Pour la population en général, des programmes de sensibilisation pourraient être intégrés aux activités et aux mécanismes déjà existants au niveau du tourisme, de la culture et de l'histoire à l'intérieur de la région de la capitale. En facilitant et en améliorant les dites initiatives, il serait possible de créer une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de la région de la capitale et de sa diversité.

Le rapport provenant du sous-comité de l'éducation comprend une liste des agences et ministères pertinents et identifie les personnes qui pourraient jouer un rôle et ont même démontré un intérêt à travailler avec une éventuelle commission de la capitale pour remplir leurs propres objectifs et ceux de la Commission de la capitale.

À la fois les secteurs francophone et anglophone du Ministère de l'éducation ont exprimé un intérêt et un enthousiasme pour l'idée d'une commission provinciale de la capitale. Les représentants du Ministère à la fois au niveau des districts scolaires et au niveau des programmes d'étude de la province ont démontré un vif désir de passer en revue les activités et les programmes d'études existants et de coopérer avec la Commission provinciale de la capitale. Les discussions ont porté surtout sur l'amélioration des programmes existants et la présentation de nouvelles initiatives pour rencontrer les objectifs communs d'éduquer la jeunesse de notre province par rapport à la région de la capitale, et ce faisant, donner à la région de la capitale une meilleure compréhension de la diversité culturelle de la province dans son ensemble.

Les organismes existants à travers la province ayant des mandats ou des objectifs semblables ou connexes ont été identifiés de façon à ce que la Commission provinciale de la capitale puisse jouer un rôle de coordination dans la poursuite des activités visant à atteindre les buts communs. Le sous-comité recommande donc que plusieurs agences et organismes soient impliqués dans la planification et dans l'implantation des activités et des politiques de la Commission provinciale de la capitale de sorte à éviter un dédoublement et à exploiter au maximum les effets de leurs initiatives respectives. Telles agences sont suggérées ici et comprennent sans s'y limiter:

- Le Ministère de l'éducation,
- Dialogue N.-B.,
- Tourisme N.-B.,
- Le secteur de tourisme de la ville de Fredericton,
- Les Chambres de commerce,
- Les Conseils municipaux des différentes municipalités dans la région de la capitale, et
- Les autres intervenants importants tels qu'identifiés par la Commission de la capitale.

En plus du mandat pédagogique de la Commission au niveau des écoles publiques, le sous- comité sur l'éducation a identifié un besoin d'un programme intensif de sensibilisation pour offrir des activités et du matériel qui vont mener à une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de la diversité historique, culturelle et linguistique de la région de la capitale. La sensibilisation du public, a-t-on noté, mène aussi à une meilleure perception et une meilleure réception à l'intérieur de la région de la capitale des autres régions de la province. Tel programme de sensibilisation pourrait inclure des activités et des incitations à développer une fierté civique et une ouverture en matière d'information aux visiteurs dans la région mais aussi en terme de reconnaître les contributions des différentes cultures à l'intérieur de la région elle-même.

Enfin, le sous-comité a fait remarquer que la Commission provinciale de la capitale aurait besoin d'un personnel pour établir et gérer les initiatives et les programmes de façon continue pour arriver à atteindre les objectifs énoncés. Compte-tenu de l'enthousiasme démontré par les personnes consultées, le comité est convaincu que les activités et les efforts coordonnés sur le plan pédagogique connaîtront un grand succès.

Recommandations en matière d'éducation

Le résumé des recommandations du sous-comité sur l'éducation indique que la Commission provinciale de la capitale:

1. Va améliorer les éléments des programmes scolaires publics qui préconisent une compréhension de la diversité de la province dans son ensemble.
2. Va appuyer les agences et les intervenants pertinents en éducation dans le développement des programmes de sensibilisation en sciences humaines qui font la promotion d'une fierté provinciale, d'une compréhension et d'une appréciation de la richesse culturelle de notre province.
3. Va coordonner les efforts et former des partenariats pour mettre en application les activités planifiées dans le secteur de l'éducation.
4. Va initier et gérer de façon adéquate les activités et les programmes subventionnés de sciences humaines.
5. Va promouvoir la sensibilisation du public par rapport aux initiatives pédagogiques entreprises par la Commission.

II. Sous-comité sur la culture et le patrimoine

La Commission provinciale de la capitale, de par son mandat et ses programmes, va refléter la diversité culturelle de la province et offrir une sensibilisation de son art et de son patrimoine aux élèves et à la population du Nouveau-Brunswick aussi bien qu'aux visiteurs. Les arts et le patrimoine, comme éléments d'une culture plus large, sont au centre des activités de la Commission provinciale de la capitale.

Les sites et les événements entourant la culture, les arts et le patrimoine vont constituer un élément catalyseur pour le tourisme culturel aussi bien que l'enrichissement de la population du Nouveau-Brunswick. Tels sites et événements peuvent aussi apporter un avantage économique important en créant des emplois et en attirant des visiteurs. Des sites et des événements améliorés et nouvellement développés en matière d'art et de patrimoine vont devenir des destinations touristiques basées sur les histoires vécues du Nouveau-Brunswick et de sa population.

La Commission provinciale de la capitale travaillera auprès de tous les niveaux du gouvernement et des événements et sites existants et les aidera, là où c'est approprié, à atteindre le maximum en matière de visibilité et de potentiel. Elle travaillera pour trouver des partenaires pour les projets, nouveaux et existants, à partir des sites et des événements déjà en place.

La fierté qu'éprouvent les gens du Nouveau-Brunswick dans la région de leur capitale sera reflétée dans un programme d'embellissement par étape. Ceci comprendrait une signalisation de marque, le développement des voies d'accès de la région et de la ville de même que l'embellissement des autres espaces verts et des édifices publics.

Par le biais de l'aide et du développement au niveau des nouveaux événements artistiques et culturels, la Commission provinciale de la capitale va refléter une société vibrante, diversifiée et saine. Les festivals, les expositions, les événements sociaux et le développement de sites vont étaler la vitalité de l'ampleur de la vie passée et présente au Nouveau-Brunswick.

La culture du Nouveau-Brunswick, reflétée dans les événements et les sites artistiques et de patrimoine représentera certains des éléments les plus visibles et tangibles de la Commission provinciale de la capitale. L'amélioration des événements et des sites actuels et l'instigation de nouveaux efforts augmentera le niveau de sensibilisation par rapport au passé et au présent du Nouveau-Brunswick. Tels projets vont répondre aux objectifs pédagogiques en assurant aux résidents du Nouveau-Brunswick une meilleure connaissance de leur patrimoine. Les oeuvres continues vont aussi attirer de plus grands nombres de touristes en offrant des destinations nouvelles et améliorées pour des avantages économiques plus grands.

Enfin, le Comité fait remarquer que les domaines embellis par l'entremise du travail de la Commission de la capitale vont refléter une fierté au niveau de la région de la capitale provinciale de la part de la population du Nouveau-Brunswick. En fournissant un arrière-plan d'initiatives riches en matière de culture et patrimoine, cela permettra aux visiteurs de développer une image positive du Nouveau-Brunswick.

Recommandations en matière de culture et patrimoine

Dans le résumé des recommandations provenant de culture et patrimoine, chaque recommandation commence avec un court énoncé suivi des détails de sa raison d'être.

Les projets en matière d'arts et de patrimoine reflètent les cultures et les langues diverses du Nouveau-Brunswick. Il sera important de refléter le patrimoine de la province (trois cultures fondatrices) tout en célébrant les arrivées plus récentes qui constituent la composante culturelle du Nouveau- Brunswick d'aujourd'hui. Toutes et tous doivent se sentir inclus.

6. Les projets en matière d'arts et de patrimoine reflètent les cultures et les langues diverses du Nouveau-Brunswick. Il sera important de refléter le patrimoine de la province (trois cultures fondatrices) tout en célébrant les arrivées plus récentes qui constituent la composante culturelle du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui. Toutes et tous doivent se sentir inclus.
7. Les projets devraient refléter une fierté dans le patrimoine de l'art et de la culture du Nouveau-Brunswick. Tout projet devrait viser à célébrer la variété et les différences au niveau de la population du Nouveau-Brunswick. Les projets devraient aussi viser à refléter les réalités du passé dans l'esprit de l'éducation et de l'apprentissage à partir du passé.
8. Les projets devraient viser à embellir la région de la capitale. La fierté dans notre capitale devrait se refléter dans l'apparence et le sentiment des ressources physiques de la région de la capitale. Ceci

comprendrait les voies d'accès, un éclairage amélioré sur les édifices importants, les routes et les édifices bien indiqués et bien signalisés.

9. La Commission devrait agir comme agent coordonnateur de projets et d'activités. La Commission devrait travailler au niveau des programmes et événements existants pour s'assurer du maximum de leur potentiel et elle doit être sensible dans les nouveaux projets à la santé des projets existants. Ceci aidera à développer une confiance au niveau de la communauté pour les efforts de la Commission et assurera un élément de nécessité.

III. Sous-comité sur les structures et le financement

Pour bien réussir, il faut que toute la population du Nouveau-Brunswick puisse s'identifier à la Commission, à ses visions, ses objectifs et ses buts. Les événements qui ont lieu dans la région de la capitale et qui ont un importance au niveau provincial doivent être promus sur une base provinciale et tous les résidents du Nouveau-Brunswick devraient se sentir chez-eux dans leur région de la capitale et la reconnaître comme une place qui leur appartient, dont ils peuvent être fiers et y voir un sens d'appartenance. L'histoire du Nouveau-Brunswick doit être reflétée dans les activités de la région de la capitale comme le point central de la compréhension d'où nous venons comme peuple et assurer une orientation pour l'avenir.

Une commission de la capitale subventionnée est le véhicule par lequel le gouvernement provincial participerait, avec la Commission, le gouvernement fédéral, les partenaires des secteurs publics et privés et les ONG à améliorer les activités et les événements qui marquent la dite région comme région de la capitale provinciale.

Dans le but de rencontrer les attentes créées par le mandat, un financement continu et viable à un niveau prévisible est nécessaire sans avoir besoin de se fier à d'autres ressources externes pour les programmes et le fonctionnement de base. Ainsi:

- Un financement de programmes est nécessaire pour que la Commission puisse accomplir son mandat et avoir un effet de levier au niveau du gouvernement fédéral, des fonds de partenariat et l'appui des ONG;
- une subvention annuelle provinciale pour défrayer les dépenses administratives et le salaire permanent pour le fonctionnement de la Commission (maximum de cinq ETP);
- une commission provinciale de la capitale devrait avoir un statut fiscal d'oeuvre de charité en ce qui a trait à la réception de cadeaux ou d'actifs;
- des fonds pour dépenses en capital pour aider à maintenir les actifs acquis, avant l'acquisition d'un actif, tenant compte des implications à long terme (plan d'affaire);
- un financement de programmes directement relié au mandat établi;
- le gouvernement fédéral doit collaborer dans le financement des projets de développement (des installations publiques fédérales provinciales) qui appuient le développement économique (particulièrement au niveau du tourisme, de la culture et du patrimoine) aussi bien que le financement des activités stratégiques de planification;
- tous les fonds de projets sont placés dans un compte à base de comptabilité d'exercice;
- le financement de projets par le gouvernement fédéral se fait au moyen des intérêts provenant d'un fonds de fiducie;
- la Commission devrait avoir cinq membres permanents du personnel, une direction générale, deux responsables de projets, un agent d'information et un secrétaire;
- la Commission provinciale de la capitale devrait répondre directement à l'Assemblée législative et être à son service avec un conseil d'administration de 13 membres en plus d'une personne à la présidence et à la vice-présidence (qui seraient nommées par le gouvernement provincial).

Recommandations structures et financement

Le sommaire des recommandations du sous-comité sur les structures et le financement traite de l'organisation, de la structure et du financement .

10. Organisation: le comité recommande la formation d'un comité d'une commission de la capitale de 13 membres en plus d'une présidence et vice- présidence.
    - les membres sont nommés pour un mandat de trois ans avec un renouvellement seulement.
    - la présidence et la vice-présidence sont nommées à discrétion
    - les nominations directes par la ville de Fredericton, le Chef de l'Opposition et le Député fédéral du Parlement
    - le personnel de la Commission de la capitale comprend:
    - 5 ETP
    - 1 personne à la direction générale
    - 2 agents de projets
    - 1 spécialiste en communication
    - 1 secrétaire

11. Loi

- La Commission de la capitale répond directement à l'Assemblée législative et est à son service.
- La loi prévoit l'autorité pour la Commission de la capitale d'agir à l'intérieur du ressort de l'Assemblée législative.

12. Financement:

- la province défraie les coûts de fonctionnement et de gestion sur une base annuelle
- la province fournit le montant d'argent initial pour un projet qui aura un effet de levier au niveau du gouvernement fédéral, des ONG et du financement d'entreprises du secteur privé.
- les projets sont soumis à une analyse des coûts et avantages et doivent être viables sur la plan économique
- le financement se fait sur une base de comptabilité d'exercice, selon un plan d'affaire et une analyse des avantages économiques
- aucun projet ne doit aller de l'avant avant que le financement ne soit assuré
- la présidence reçoit un per diem de 100 $ en plus des dépenses jusqu'à un maximum de 20,000 $
- les dépenses des membres du comité sont payées
- la participation du gouvernement fédéral est sujette aux programmes de financement déjà en pace ou aux programmes de financement futurs
- les municipalités participent, à leur demande, au niveau de la Commission provinciale de la capitale dans les projets qui intéressent leur communauté

IV. Sous-comité sur les mécanismes et les ressources

Le sous-comité sur les mécanismes et les ressources traite de deux items complexes dans son rapport en identifiant les questions entourant les sources de financement, les pratiques de planification et les comparaisons entre les différentes juridictions sous forme de modèles de pratiques exemplaires.

Mécanismes

L'identification et l'accès aux sources fédérales et provinciales de financement qui pourraient aider à appuyer les programmes et les activités est essentielle. La Commission de la capitale aura à travailler de façon collaborative à l'intérieur des procédures et des structures de chacun des trois niveaux du gouvernement avec lesquelles elle inter-agit et au niveau des communautés ou autres organismes participants.

La Commission de la capitale va avoir besoin de bonnes pratiques de planification, d'être bien appuyée sur le plan financier à partir du début, de travailler consciencieusement à respecter son mandat et d'être sensible au besoin critique de bonnes relations publiques. Elle doit gagner la confiance de la province et des communautés qu'elle dessert. Plusieurs approches à considérer dans ce sens sont présentées dans le rapport complet.

Ressources financières

Puisqu'il est probable que la Commission provincial de la capitale va acquérir des actifs, il faudra un appui continu de financement. Le financement pour le fonctionnement et la dotation du personnel serait nécessaire aussi bien que les fonds pour les projets pour aider la Commission à assurer un effet de levier pour des fonds de partenariat du gouvernement fédéral, des ONG et des entreprises. L'élément important, c'est que la Commission de la capitale a besoin d'un budget annuel de fonctionnement et de gestion pour bien accomplir ses tâches.

Le sous-comité sur les mécanismes et les ressources recommande que chacun des trois modèles suivants de financement soit étudié comme moyen de financement soutenable et viable au niveau de la Commission provincial de la capitale au Nouveau- Brunswick.

Organisme à fonds publics

Une structure désignée à financer la livraison des initiatives et des services publics.

1) *Organisme de fonds public* - le présent modèle est le plus commun dans les régions où la Commission doit principalement desservir un mandat public. Tel modèle propose que les différents niveaux du gouvernement partagent le financement du fonctionnement et des projets de la Commission. Ceci comprendrait le financement pour toutes les dépenses de fonctionnement et de gestion en plus de tout financement additionnel nécessaire pour les projets ou les programmes particuliers (i.e. les efforts d'embellissement).

Partenariats de secteur public/secteur privé

Une structure flexible désignée pour le financement des projets/initiatives qui offrent une valeur à tous les partenaires.

2) *Partenariats secteur public/secteur privé* - tel modèle suggère un approche flexible au financement d'une commission. Il propose une structure qui s'adapte aux investissements comprenant les niveaux variés de support allant de contributions pour aider à mettre sur pied des activités et des événements spéciaux jusqu'au financement visant à acquérir des ressources

de fonctionnement (i.e. des actifs physiques, la dotation du personnel) et augmenter les capacités organisationnelles.

Fonds de dotation/fiducie

Une structure désignée à offrir un mécanisme aux individus/organismes pour investir et créer un héritage permanent en leur nom.

3) *Fonds de dotation/fiducie* - Tel modèle reflète une approche visant à créer un mécanisme qui permette aux intérêts public et privé d'investir dans les projets de la Commission. Tel modèle n'est pas limité à des contributions en argent et pourrait aussi inclure des actifs sous forme de terrain et d'autres actifs physiques y inclus les collections d'importance pour le patrimoine et la culture de la province et de la région de la capitale. Il s'agit d'un modèle que le gouvernement provincial pourrait ou non vouloir explorer. La province dans un tel modèle ne serait qu'un des nombreux partenaires contribuants (i.e. le gouvernement fédéral, les ONG et le secteur privé pourraient aussi être des partenaires).

En passant en revue l'information recueillie des rapports précédents, il est évident que chaque commission et chaque commission proposée au Canada est subventionnée par une variété de mécanismes différents, chacune utilisant ses propres structures de financement pour appuyer son fonctionnement et ses projets. Il est aussi évident qu'à mesure que les commissions se développent, elles développement leur propre capacité financière par des approches différentes.

Même si chacun des modèles est adapté pour rencontrer certains objectifs et pour s'adapter aux situations particulières de fonctionnement et de stratégie, ils comblent aussi certains besoins. Dans le cas de l'initiative de la Commission provinciale de la capitale, il est évident qu'un mélange des dits modèles serait avantageux en terme de fonctionnement et de mise en application des projets particuliers.

Ceci comprend :

- Les investissements publics visant à subventionner les initiatives publiques y inclus les efforts d'embellissement, l'amélioration des installations, des édifices, de l'entourage naturel appartenant au fédéral et au provincial et la promotion de la région de la capitale ainsi que le développement et la livraison des programmes d'études en éducation portant sur le patrimoine et la diversité culturelle de la province.
- Des partenariats publics et privés pour subventionner des activités et des événements spéciaux y inclus les célébrations de la fête du Nouveau-Brunswick, les festivals, les expositions spéciales ou tout autre événement culturel ou de patrimoine. Les partenariats serviraient surtout à financer des événements uniques ou ponctuels qui seraient organisés ou commandités par la Commission de la capitale où dont elle serait l'hôtesse.
- Les fonds de dotation ou de fiducie viseraient à subventionner des projets à plus long terme y inclus des activités ou des initiatives qui se répètent et fournir un mécanisme aux individus et aux organismes qui voudraient offrir un héritage permanent en contribuant à la Commission de la capitale.

Même si un modèle mixte fournirait à la Commission les ressources nécessaires pour fonctionner et initier les projets spéciaux, il est important que l'organisme trouve des moyens de produire des revenus par son fonctionnement et ses projets. Il est jugé que de tels fonds aideraient au financement organisationnel et à la révision et à l'évaluation des projets, amélioreraient le matériel général de promotion, et procureraient les ressources particulières nécessaires aux projets, y inclus du personnel. L'organisme doit adopter un approche d'entreprenariat pour grandir et augmenter ses activités.

Le régime législatif doit donc démontrer de la flexibilité pour s'adapter aux différents courants de financement. Il est suggéré que la loi d'autorisation offre des lignes directrices pour l'établissement et l'implantation d'un modèle mixte en décrivant l'encadrement pour chaque courant de financement; c'est-à-dire, les mécanismes qui permettront à la Commission provinciale de la capitale de subventionner son fonctionnement et investir dans son avenir.

Exigences financières

Le plan financier a été développé pour faire ressortir les quatre composantes suivantes d'une éventuelle commission provinciale de la capitale:

- le fonctionnement,
- l'entourage physique,
- l'histoire du patrimoine et de la culture; et
- l'éducation

En ce sens, le plan financier a été développé d'après plusieurs hypothèses majeures y inclus: que la Commission provinciale de la capitale opère à base de revenu (i.e. les projets s'auto-financent), que l'échéancier prévu pour l'établissement d'une commission provinciale de la capitale soit août 2004, que le financement intérimaire soit nécessaire pour la mise sur pied et qu'un financement de fonctionnement à long terme pour le fonctionnement de la Commission sera engagé avant la mise sur pied.

À titre d'organisme à base de projets, la Commission provinciale de la capitale dépendra de ses dirigeants, de son personnel et de ses bénévoles débrouillards, hautement motivés et très créatifs dans l'acquisition de financement de projets et dans le développement de bons rapports de travail avec les organismes partenaires.

D'après les hypothèses énoncées, et en considérant le modèle mixte de financement suggéré auparavant, les exigences financières suivantes s'appliquent à partir de la mise sur pied jusqu'à la troisième année de l'établissement d'une commission provinciale de la capitale.Un aperçu plus détaillé des dites exigences financières est fourni à l'annexe 10.

Échéancier	**Exigences** (Province)	**Autres partenaires** (Contributions à levier financier)
Mise en marche – financement intérimaire	50,000	-
Première année		
1er avril 2004 au 31 mars 2005 Fonctionnement et gestion de projets	300,000 à 500,000 400,000 à 750,000	800,00 à 2.25M
Deuxième année		
1er avril 2005 au 31 mars 2006. Fonctionnement et gestion de projets.	Voir première année	Voir première année
Troisième année		
1er avril 2006 au 31 mars 2007 Fonctionnement et gestion de projets	Voir première année	Voir première année
Total	**2.1M à 3.75M**	**2.4M à 6.75M**

Les fonds de projets provenant du gouvernement fédéral doivent être utilisés comme levier pour d'autres contributions financières du gouvernement fédéral, des ONGs et des partenaires du secteur privé qui pourraient inclure des contributions, entre autres de l'Agence de la promotion économique du Canada atlantique, des Affaires indiennes et du nord, du Développement des ressources humaines Canada. Les municipalités du Nouveau-Brunswick seront invitées à servir de partenaires au niveau de la Commission provinciale de la capitale sur des projets qui les intéressent. Des investissements de partenaires financiers projetés vont se situer entre deux à trois fois l'investissemnt de la province. Ceci peut comprendre des contributions en nature à la commission provinciale de la capitale. Le financement de projets sera accordé pour favoriser les projets existants ou proposé de la région de la capitale, pour augmenter les projets actuels ou propsées ou pour initier des projets dans la région de la capitale.

Les projets sont tels que décris dans les paramètres d'une Commission provinciale de la capitale, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent uniquement à des services publics au niveau provincial ou déféral. Le financement des projets fera l'objet d'une révision annuelle. Le financement en matière de fonctionnement et de gestion est sous la responsabilité de la province avec des dispositions d'augmenter la contribution selon le taux normal d'augmentation du gouvernement. Le tout est fondé sur une comptabilité d'exercice.

Tout le financement et les investissements doivent faire l'objet d'une vérification annuelle par le secteur provincial du vérificateur général.

L'élément important dans le financement d'une commission provinciale de la capitale est le besoin d'un budget annuel prévisible pour appuyer le mandat et pour agir comme levier pour la participation des partenaires. La Commission de la capitale devrait avoir le statut

"d'organisme de bienfaisance" pour qu'elle puisse recevoir des cadeaux et émettre des reçus pour fins d'impôt pour tels cadeaux.

Recevoir et conserver les actifs

Une politique est nécessaire pour les paramètres en matière d'acceptation d'un actif, du maintien, de la préservation et du contrôle de tel actif, et de la disposition des actifs à l'avenir. (Ceci est compris dans le rapport complet).

L'identification d'actifs possibles

L'identification et le classement de biens immobiliers possibles est basé sur ceux qui existent dans les comtés de York et Sunbury puisque telle information était disponible sur le régistre d'évaluation de biens immobiliers. À l'exception de la Base de Gagetown, 526 propriétés sont comprises. Seulement quelques- unes méritent d'être considérées pour fins d'acquisition - celles qui symbolisent le concept du "district de la capitale" telle que la région historique de l'Assemblée législative ainsi que d'autres qui pourraient avoir une viabilité en matière de revenu en plus d'une importance au niveau historique et/ou touristique.

Projets possibles

Les projets possibles pourraient être identifiés à court terme (de 1 à 3 ans de la mise sur pied), à moyen terme (de 2 à 5 ans de planification menant à la mise sur pied), et à long terme (5 ans et plus de planification menant à la mise sur pied). Voici quelques exemples:

Projets à court terme
(de 1 à 3 ans de planification et de mise sur pied) doivent être de petits projets, hautement visibles et très bien réussis. Cela pourrait inclure:

- des travaux d'amélioration sur le site historique (région de l'Assemblée législative)
- signalisation sur les grandes routes
- embellissement des voies d'accès
- activités de la Fête du Nouveau-Brunswick
- programmes pédagogiques pour enfants

Projets à moyen terme
(de 2 à 5 ans de planification menant à la mise sur pied).

- le développement de l'historique pour les autochtones, les francophones et les anglophones à l'intérieur des limites géographiques de la région de la capitale
- l'éclairage des monuments importants

Projets à long terme
(5 ans et plus de planification menant à la mise sur pied) Des partenariats possibles vont devoir être identifiés selon les projets possibles.

- Le secteur de la Garnison - impact en matière des Loyalistes
- Un centre d'interprétation et de culture autochtones
- La préservation acadienne

La mise sur pied d'un bureau avec un personnel professionnel dévoué appuyé par un conseil d'administration bien informé est une première étape essentielle dans l'avancement du concept d'une commission de la capitale. Pour en assurer le succès, la Commission a besoin d'un financement adéquat à la fois dans son fonctionnement quotidien et au niveau des projets.

Il y a au-delà de 500 propriétés qui appartiennent soit au gouvernement provincial ou fédéral seulement dans les comtés de York et Sunbury. Seulement certaines des dites propriétés intéresseraient la Commission de la capitale à cause de leur importance historique ou touristique ou en matière de production de revenu. Il faut donc être très prudent dans toute décision par la Commission de prendre la responsabilité d'une propriété donnée aussi bien que de son fonctionnement continu.

La planification associée au niveau des différents projets possibles que pourrait entreprendre une commission de la capitale doit se faire à la fois à long terme et à court terme. Les projets, particulièrement à leurs débuts, doivent être hautement visibles et démontrer une grande possibilité de succès. Dans tous les cas, les partenariats financiers doivent être identifiés, reconnus et adéquatement crédités.

Recommandations en matière de mécanismes et ressources

D'après ses recherches, ses conclusions et les consultations effectuées, le sous-comité sur les mécanismes et les ressources recommande:

13. Que la Commission reçoive un budget annuel comprenant le financement de son fonctionnement et une allocation pour les projets spéciaux à être utilisée pour les nouvelles initiatives et pour la participation sous forme de frais de levier provenant des autres niveaux du gouvernement, des ONG et des secteurs privés.
14. Que l'on établisse une politique détaillée sur la gestion des actifs acquis par la Commission. La dite politique devrait comprendre les modalités et conditions

concernant l'acquisition de tels actifs et par la suite le maintien, la préservation et la possibilité d'en disposer au besoin.

15. Que l'on encourage la Commission à participer dans des projets à profil élevé qui vont de paire avec son mandat en accordant une haute visibilité aux partenaires. La Commission a besoin de favoriser de tels partenariats en assurant la reconnaissance et le crédit appropriés.

V. Sous-comité sur les limites et la signalisation

Le comité a effectué son étude selon quatre thèmes principaux:

a) les limites qui peuvent être facilement établies, reconnues (que l'on peut définir) avec un élément de rapport les unes aux autres à l'intérieur de la région de la capitale

b) la signalisation pour la région de la capitale

c) les voies d'accès et d'approche à la région de la capitale, et

d) le développement d'un logo identifiable et significatif.

Dans l'étude des limites importantes d'une commission provinciale de la capitale, une révision intense de la géographie des commissions des capitales à travers le Canada a été entreprise. Il en est ressorti que la grandeur géographique de toute commission de la capitale se rapporte à son mandat, ses buts, ses objectifs et ses responsabilités.

Le mandat de l'étude d'une commission provinciale de la capitale a regroupé un grand nombre d'enjeux culturels, pédagogiques, sociaux et économiques. La description la plus logique et la plus intégrée des limites proposées était donc celles des huit districts électoraux de la région de la capitale provinciale tels que présentement décrits.

La signalisation à l'intérieur de la Commission provinciale de la capitale devrait refléter un système à trois niveaux:

- la signalisation pour la région de la capitale
- la signalisation pour les municipalités à l'intérieur de la région de la capitale
- la signalisation pour le centre historique législatif à la l'intérieur de la région de la capitale

Il faut un logo pour la Commission provinciale de la capitale pour promouvoir et identifier la région de la capitale. Le logo préparé durant le travail du sous-comité (et présenté sur la couverture du présent rapport) est apolitique, simple et nettement associé avec la région de la capitale.

La question d'accès a été une préoccupation exprimée. Le sous-comité a déterminé qu'on doit voir à l'identification, la protection et l'amélioration des grandes artères sur les voies d'accès à la région de la capitale. Cela est perçu comme un moyen efficace de promouvoir l'embellissement, la sensibilisation du public et les enjeux relatifs à l'aménagement du territoire.

Recommandations en matière de limites et de signalisation

Selon ses conclusions, le sous-comité sur les limites et la signalisation a fait trois grandes recommandations.

16. Les limites proposées comprennent les huit districts électoraux de la région de la capitale tels que présentement décrits.

17. Les limites devraient être définies selon un système à trois niveaux de signalisation pour définir a) la région de la capitale, b) la cité de la capitale et c) le district législatif.

18. Le logo conçu durant le travail du sous-comité (et présenté sur la couverture du présent rapport) devrait être clairement associé avec la Commission de la capitale.

PARTIE C

6. Conclusion

Il y a un appui fort au niveau du concept d'une commission provinciale de la capitale puisque tous les secteurs consultés au niveau de la province ont exprimé un niveau élévé d'enthousiasme. Tous et toutes s'entendent que la Commission doit traiter des paramètres tels que discutés et qu'elle doit mettre l'emphase sur la célébration de la diversité culturelle, ethnique et historique de la province. L'étude conclut aussi qu'une commission provinciale de la capitale est perçue comme un moyen selon lequel la population du Nouveau-Brunswick s'enrichira d'une plus grande connaissance et d'un sentiment de fierté et d'appartenance au niveau de l'importance de la région de la capitale dans la vie de la province. Et enfin, pour réussir, la Commission doit aussi être adéquatement subventionnée.

Tous les documents de travail y inclus les procès verbaux des réunions, les rapports des visites, seront disponibles dans un document intitulé "Rapport complet: étude portant sur une commission provinciale de la capitale du Nouveau-Brunswick".

PARTIE D

7. Annexes

Paramètres

Dans le but de préciser le projet qui peut de nature être d'une grande portée, plusieurs paramètres clés ont été établis. Ce sont les contraintes qui ont précisé la discussion au départ, établi les limites et qui éventuellement allaient aider à former les recommandations majeures.

La Commission de la capitale

1. Va collaborer avec le gouvernement fédéral et/ou le gouvernement provincial dans le domaine du développement des services publics.

   Les fonds prévus pour l'appui des services publics aux niveaux fédéral et provincial ne créeront pas directement de nouvelles sources de financement pour les municipalités situées dans la région de la capitale. C'est-à-dire que toutes les municipalités de la province à l'extérieur de la région sont admissibles. Cela vise à donner chance égale dans le développement de projets municipaux individuels.

2. Se veut une porte d'entrée de la diversité culturelle de la province.

   Le concept de porte d'entrée (ou ville porte) d'acheminement de la diversité culturelle de la province est au coeur de la vision d'une commission provinciale de la capitale avec l'idée de mettre l'emphase sur la fierté de la région de la capitale et des environs. La région de la capitale doit refléter le fait qu'elle est un microcosme culturel de la province sans toutefois faire de dédoublement.

   La Commission est un véhicule visant à promouvoir la diversité culturelle, historique et ethnique de la province plus particulièrement le dixième millenium de la colonisation autochtone, la capitale de l'Acadie et un fort britannique et enfin la capitale de la province avant et depuis la confédération.

3. Est responsable de désservir toute la population de la province.

   La Commission provinciale de la capitale a le mandat de « désservir toute la population de la province » en inculquant un sentiment de fierté et en aidant dans l'éducation des personnes qui résident au niveau de la province de même que les visiteurs, les enfants et les adultes par rapport à l'importance de la région de la capitale de même que la place qu'elle occupe et leur place à eux et elles dans la vie, l'histoire et la culture de la province.

   La COMMISSION PROVINCIALE DE LA CAPITALE doit s'assurer que la région de la capitale est représentative du Nouveau-Brunswick et fait la promotion de la perception des gens à l'effet que la région de la capitale appartient à tous les habitants du Nouveau-Brunswick.

   De promouvoir un entourage de collaboration et d'enréchir les aspects culturels et sociaux de la province.

4. Doit agir de façon consultative auprès des communautés dans la région de la capitale et à travers la province.

   La région de la capitale doit favoriser la collaboration entre les municipalités et les organismes non-gouvernementaux (ONG) ayant un intérêt au niveau de la région de la capitale.

   Le Comité d'étude a établi un appui soutenu du concept (i.e. l'Association des cités du Nouveau-Brunswick, le Chef de l'Opposition, la communauté francophone et les communautés à l'intérieur de la région de la capitale ont appuyé le concept). Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de questions ou des actions qu'ils voudraient soulever individuellement mais ils appuient le concept et les paramètres qu'accompagnent.

5. Fonctionne mieux d'après un modèle de consultation.

   La Commission provinciale de la capitale ne peut empiéter sur les responsabilités de toute municipalité ou niveau de gouvernement. Des principes de fonctionnement, dans le cadre d'un contexte coordonné et dépendant – le fondement d'un tel système réside au niveau de la contribution même de la société du Nouveau-Brunswick – doivent faire en sorte que la capitale régionale reflète notre diversité mais est aussi reflétée dans la région de la capitale comme le siège du gouvernement, les ministères clés du gouvernement, la résidence officielle du représentant de la reine, le lieu de rencontre pour les célébrations provinciales, les lieux d'archivage pour la culture de la province (les archives, les musées d'arts, etc.).

6. Exige un financement nouveau : un financement prévisible et soutenable.

   Le principe selon lequel le présent concept a été présenté est à l'effet qu'une Commission de la capitale serait financée au moyen de nouvel argent (i.e. l'argent ne proviendrait pas des programmes de financement aux municipalités déjà en place pour subventionner une commission provinciale de la capitale).

   La Commission ne ferait pas concurrence avec les municipalités pour le financement de programmes. Elle doit identifier une nouvelle source de financement.

   La province serait responsable de l'organisation et de la gestion du financement.

   La province utiliserait le financement par projet pour stimuler le financement et l'appui en service du gouvernement fédéral, des ONG et de l'entreprise privée.

7. Une Commission provinciale n'est pas un autre échelon du gouvernement.

   Même si la Commission doit être établie d'après une loi à l'Assemblée législative, elle ne doit pas fonctionner comme un autre niveau de gouvernement. Elle doit fonctionner en utilisant un modèle convenu de consultation oeuvrant conjointement avec les municipalités à travers la province.

Annexe 2 Recommandations majeures

La présente partie contient un résumé des 18 recommandations prévues au rapport.

Recommandations en matière d'éducation

1. Va améliorer les éléments des programmes scolaires publics qui préconisent une compréhension de la diversité de la province dans son ensemble.
2. Va appuyer les agences et les intervenants pertinents en éducation dans le développement des programmes de sensibilisation en sciences humaines qui font la promotion d'une fierté provinciale, d'une compréhension et d'une appréciation de la richesse culturelle de notre province.
3. Va coordonner les efforts et former des partenariats pour mettre en application les activités planifiées dans le secteur de l'éducation.
4. Va initier et gérer de façon adéquate les activités et les programmes subventionnés de sciences humaines.
5. Va promouvoir la sensibilisation du public par rapport aux initiatives pédagogiques entreprises par la Commission.

Recommandations en matière de culture et patrimoine

6. Les projets en matière d'arts et de patrimoine reflètent les cultures et les langues diverses du Nouveau-Brunswick. Il sera important de refléter le patrimoine de la province (trois cultures fondatrices) tout en célébrant les arrivées plus récentes qui constituent la composante culturelle du Nouveau- Brunswick d'aujourd'hui. Toutes et tous doivent se sentir inclus.
7. Les projets devraient refléter une fierté dans le patrimoine de l'art et de la culture du Nouveau-Brunswick. Tout projet devrait viser à célébrer la variété et les différences au niveau de la population du Nouveau-Brunswick. Les projets devraient aussi viser à refléter les réalités du passé dans l'esprit de l'éducation et de l'apprentissage à partir du passé.
8. Les projets devraient viser à embellir la région de la capitale. La fierté dans notre capitale devrait se refléter dans l'apparence et le sentiment des ressources physiques de la région de la capitale. Ceci comprendrait les voies d'accès, un éclairage amélioré sur les édifices importants, les routes et les édifices bien indiqués et bien signalisés.
9. La Commission devrait agir comme agent coordonnateur de projets et d'activités. La Commission devrait travailler au niveau des programmes et événements existants pour s'assurer du maximum de leur potentiel et elle doit être sensible dans les nouveaux projets à la santé des projets existants. Ceci aidera à développer une confiance au niveau de la communauté pour les efforts de la Commission et assurera un élément de nécessité.

Recommandations en matière des structures et du financement

10. Organisation: le comité recommande la formation d'un comité d'une commission de la capitale de 13 membres en plus d'une présidence et vice- présidence.
    - les membres sont nommés pour un mandat de trois ans avec un renouvellement seulement.
    - la présidence et la vice-présidence sont nommées à discrétion
    - les nominations directes par la ville de Fredericton, le Chef de l'Opposition et le Député fédéral du Parlement
    - le personnel de la Commission de la capitale comprend:
    - 5 ETP
    - 1 personne à la direction générale
    - 2 agents de projets
    - 1 spécialiste en communication
    - 1 secrétaire
11. Loi
    - La Commission de la capitale répond directement à l'Assemblée législative et est à son service.
    - La loi prévoit l'autorité pour la Commission de la capitale d'agir à l'intérieur du ressort de l'Assemblée législative.
12. Financement:
    - la province défraie les coûts de fonctionnement et de gestion sur une base annuelle
    - la province fournit le montant d'argent initial pour un projet qui aura un effet de levier au niveau du gouvernement fédéral, des ONG et du financement d'entreprises du secteur privé.
    - les projets sont soumis à une analyse des coûts et avantages et doivent être viables sur la plan économique
    - le financement se fait sur une base de comptabilité d'exercice, selon un plan d'affaire et une analyse des avantages économiques
    - aucun projet ne doit aller de l'avant avant que le financement ne soit assuré

- la présidence reçoit un per diem de 100 $ en plus des dépenses jusqu'à un maximum de 20,000 $
- les dépenses des membres du comité sont payées
- la participation du gouvernement fédéral est sujette aux programmes de financement déjà en pace ou aux programmes de financement futurs
- les municipalités participent, à leur demande, au niveau de la Commission provinciale de la capitale dans les projets qui intéressent leur communauté

Recommandations en matière de mécanismes et ressources

D'après ses recherches, ses conclusions et les consultations effectuées, le sous-comité sur les mécanismes et les ressources recommande:

13. Que la Commission reçoive un budget annuel comprenant le financement de son fonctionnement et une allocation pour les projets spéciaux à être utilisée pour les nouvelles initiatives et pour la participation sous forme de frais de levier provenant des autres niveaux du gouvernement, des ONG et des secteurs privés.
14. Que l'on établisse une politique détaillée sur la gestion des actifs acquis par la Commission. La dite politique devrait comprendre les modalités et conditions concernant l'acquisition de tels actifs et par la suite le maintien, la préservation et la possibilité d'en disposer au besoin.
15. Que l'on encourage la Commission à participer dans des projets à profil élevé qui vont de paire avec son mandat en accordant une haute visibilité aux partenaires. La Commission a besoin de favoriser de tels partenariats en assurant la reconnaissance et le crédit appropriés.

Recommandations en matière de limites et de signalisation

Selon ses conclusions, le sous-comité sur les limites et la signalisation a fait trois grandes recommandations.

16. Les limites proposées comprennent les huit districts électoraux de la région de la capitale tels que présentement décrits.
17. Les limites devraient être définies selon un système à trois niveaux de signalisation pour définir a) la région de la capitale, b) la cité de la capitale et c) le district législatif.
18. Le logo conçu durant le travail du sous-comité (et présenté sur la couverture du présent rapport) devrait être clairement associé avec la Commission de la capitale.

Annexe 3 Liste des personnes et des organismes consultés

1. Chambre de commerce de Fredericton
2. Les maires et les conseillers des localités à l'intérieur des limites géographiques proposées d'une COMMISSION PROVINCIALE DE LA CAPITALE.
   1. Village de Gagetown
   2. Village de Tracy
   3. Village de Fredericton Junction
   4. Village de McAdam
   5. Village de Harvey
   6. Village de Stanley
   7. Village de Chipman
   8. Village de Minto
   9. Village de New Maryland
   10. Communauté de Nackawic
   11. Communauté d'Oromocto
   12. Ville de Fredericton
3. Les présidents et les bureaux de direction de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick de même qu'une certaine représentation individuelle des huit cités.
   - Saint John
   - Moncton
   - Dieppe
   - Campbellton
   - Bathurst
   - Miramichi
   - Edmundston
   - Fredericton
4. Les fonctionnaires fédéraux
   - APECA Moncton
   - APECA Fredericton
   - Membres du parlement
     - Fundy Royal
     - Sud-Est Nouveau-Brunswick
     - Fredericton
     - Madawaska/Victoria
   - Musée national de guerre
   - Base militaire
   - Défense nationale

5. Les dirigeants provinciaux
   - Membres du caucus du grand Fredericton (1999 à 2003 et 2 003 jusqu'à maintenant)
   - Chef et chef par intérim de l'opposition
   - Commis de l'Assemblée législative
   - Directeur du personnel – Bureau du Premier Ministre
   - Président de la Cooporation du développement régional
   - Les fonctionnaires et les agences des ministères provinciaux du gouvernement
   - Ministère de l'Éducation
   - Ministère du Transport
   - Directions générales des écoles
   - Responsable des programmes d'études
6. Administrateurs municipaux
   - Ville de Fredericton
   - Ville de Saint John
   - Ville de Moncton
   - Ville de Victoria
   - Région municipale de Halifax
   - Ville de Charlottetown
   - Ville de Campbellton
   - Communauté des affaires
   - Association de l'industrie du tourisme Nouveau-Brunswick
   - Tourisme du grand Fredericton
   - Rendez-vous Fredericton
   - Fredericton Business Delopment Network
   - Main Street Business Association
   - Fredericton Exhibition Association
   - Team Fredericton
   - Représentants
     - des banques
     - compagnies de transport
     - compagnies d'alimentation
   - Entreprise Fredericton
8. Les universités et les collèges
   - L'université de Moncton (y inclus le directeur des Études Acadiennes)
   - University of New Brunswick
   - Saint Thomas University
   - College of Craft and Design
9. Autres commissions de capitale à travers le Canada (déjà en place ou au stage de planification).
   - Victoria
   - Regina
   - Ottawa (Commission capitale nationale)
   - Québec
   - L'Île du prince Édouard
   - Commission en stage de planification
     - Nouvelle-Écosse
     - Terre-Neuve et le Labrador
     - Toronto
     - Yellowknife
   - Organisation des capitales canadiennes (OCC) rencontres de Fredericton et de Yellowknife.
10. Médias
    - CBC Saint John
    - CBC Radio 1 – Fredericton
    - Radio 2 – Fredericton
    - Rogers Cable
    - L'Acadie Nouvelle
    - Daily Gleaner
      - Éditorial
      - Journaliste
    - Presse canadienne
    - Radio Canada
    - Journalistes à la page
11. Personnes
    - Anciens maires de Fredericton (les deux ayant initié le concept)
    - Anciens membres de l'Assemblée législative (qui ont soulevé cette question dans d'autres gouvernements précédents)
    - Les investisseurs
    - Développeurs
    - Les agents d'immeubles
    - Les gérants et propriétaires de sites d'hébergement ou d'attractions
    - Groupes artistiques et culturels
    - Les universitaires (U de M, UNB et STU)
    - Les fournisseurs de services d'alimentation
    - Les personnes impliquées dans les tournées d'autobus
12. Groupe d'intérêts spéciaux
    - Société nationale des acadiens
    - Société provinciale des acadiens
    - Premières nations du Nouveau-Brunswick

- Theatre New Brunswick
- Conseil des arts
- Représentants de la communauté autochtone

Annexe 4
Les sous-comités et leurs mandats

Éducation

Le sous-comité sur l'éducation doit planifier, coordonner et aider à :

- L'examen des programmes d'études scolaires au niveau provincial pour trouver des occasions d'explorer l'histoire, le patrimoine et les aspects culturels de la région de la capitale dans différentes matières et à différents niveaux.
- Refléter l'énoncé de vision en identifiant les composantes pédagogiques (publiques et formelles) qui bâtissent sur la vision.
- La discussion du programme d'études qui donne un sens de fierté dont l'emphase porte sur la diversité culturelle et l'unité des trois peuples fondateurs.
- L'identification des occasions d'éducation et de conservation (y inclus les préoccupations et les enjeux environnementaux).

Culture et patrimoine

Le sous-comité de culture et patrimoine planifie, coordonne et aide à :

- L'identification des enjeux de développement économique à l'intérieur des éléments en question pour déterminer leur pertinence au niveau du mandat de l'APQ.
- L'identification des programmes se rapportant aux occasions et/ou aux enjeux de développement économique.
- La création d'un véhicule et d'un processus d'établissement de priorités.
- L'identification des communautés et des activités dans les domaines des arts, de la culture et des sports.
- L'exploration du développement, de l'amélioration et de l'entretien des sites de patrimoine.
- L'identification et la proposition de projets pour l'embellissement des aménagements paysagers, des approches et de la signalisation de la région de la capitale.
- La définition et l'étendue du rôle des arts, du patrimoine et de la diversité culturelle dans la création d'une identité du Nouveau-Brunswick (qui nous sommes).

Structures et financement

Le sous-comité sur les structures et le financement planifie, coordonne et aide à :

- L'étude coopérative des commissions de capitale à travers le Canada dans le but d'adopter les meilleures pratiques.
- La définition et la description des rôles, du financement, de la loi et des autres responsabilités de toute proposition de commission provinciale de la capitale.
- L'identification de sources de financement viable qui mèneront à l'établissement bien réussi d'une commission provinciale de la capitale.
- La proposition d'un format de fonctionnement d'une commission provinciale de la capitale y inclut les sources de financement continu.
- Développer et définir des structures qui appuyeront les actions et les projets futurs d'une commission provinciale de la capitale y inclut les modèles de dotation de personnel et les fonctions du conseil d'administration.
- L'identification des rôles, des responsabilités et des liens hiérarchiques à l'intérieur de la structure proposée.
- L'identification des développements des exigences légales nécessaires pour l'établissement d'une commission de la capitale.
- L'identification des occasions et des procédures de taxation.

Mécanismes et ressources

Le sous-comité sur les mécanismes et les ressources planifie, coordonne et aide à :

- L'identification et la coordination des mécanismes nécessaires pour rassembler les ressources dans la structure proposée d'une commission provinciale de la capitale.
- Positionner une commission provinciale de la capitale pour l'accès aux ressources externes.
- L'identification des actifs aux niveaux provincial et fédéral à l'intérieur des limites géographiques prévues pour une commission provinciale de la capitale.
- Un travail de collaboration auprès de et à l'intérieur des municipalités (et du processus municipal), des groupes provinciaux, des gouvernemens fédéral et provincial, des ONG et autres structures et agences.
- À l'identification de projets possibles qui suggèrent une vision de financement conjoint de viabilité et d'un déchargement possible de la vision de l'étude.
- Développer et évaluer une approche en matière de politique.

- L'identification des occasions de tourisme produisant des recettes d'actifs de sources multiples.

Limites

Le sous-comité portant sur les limites planifie, coordonne et aide à :

- L'exploration de la valeur de la capitale elle-même, de ses différentes communautés, de l'intensité de son développement, de son potentiel de refléter le patrimoine de des trois peuples fondateurs.
- L'identification des limites qui peuvent être facilement établies comme région de la capitale.
- La proposition d'un modèle étendu des limites géographiques à partir du principe qu'elles regroupent la région désservie par le caucus régional (i.e. une intégration complète vs une région étendue après le fait).
- L'étude des approches aux espaces verts, à la conservation des terrains agricoles et à toute autre utilisation des sols selon le besoin approprié.

Annexe 5 Extraits de la Loi constitutionnelle canadienne

La terminologie de l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés (1982) à la partie I de la Loi constitutionnelle 1982 formant l'annexe de la Loi du Canada 1982 (U.K.) 1982,c.11 indique que:

16.1 (1) La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du NouveauBurnswick ont un statu et des droit et privlèlges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

(2) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé. (83.1)

(Et la partie 27 de la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la partie I de la Loi constitutionnelle 1982 portant sur le patromoine multiculturel)

27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Au Nouveau-Brunswick, l'obligation constitutionnelle est prévue à la *Loi sur les Langues officielles du Nouveau-Brunswick*. (et consolidée en 1997, qui déclare:

ATTENDU QUE la Constitution canadienne dispose qu ele français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick et qu'ils ont un statu et des droits et provilèges égaux quant à leur ussage dans toutes les institutions de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Qu'elle confère au public, au Nouveau-Burnswick, le droit à l'usage du français et de l'anglais à la Législature et devant les tribunaux au Nouveau-Brunswick ainsi que l'accès aux lois de la province dans les langues officielles;

Qu'elle prévoit, en outre, que le public a droit à l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles pour communiquer avec tout bureau des institutions de la Législature ou du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou pour en recevoir les services;

Qu'elle reconnaît également que la communauté linguistique française et que la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux dont notamment le droit à des institutions d'enseignement dinstinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion;

Qu'elle confirme, en matière de langues officielles, le pouvoir de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de favoriser la progression vers l'égalité du statut, des droits et des privilèges qui y sont énoncés;

Il convient donc que le Nouveau-Brunswick adopte une Loi sur les langues officielles qui respecte les droits conférés par la Charte canadienne des droits et libertés et qui permet à la Législature et au gouvenement de réaliser leurs obligations au sens de la Charte;

À CES CAUSES, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décrète :

1 Reconnaissant le caractère unique du Nouveau-Brunswick, la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise sont officiellement reconnues dans le contexte d'une seule province à toutes fins auxquelles s'étend l'autorité de la Législature du Nouveau- Brunswick; l'égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges de ces deux communautés sont affirmées.

2 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick assure la protection de l'égalité de statut et de l'égalité des droits et privilèges des communautés linguistiques officielles et en particulier de leurs droits à des institutions distinctes o˘ peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales.

3 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans les mesures législatives qu'il propose, dans la répartition des ressources publiques et dans ses politiques et programmes, encourage, par des mesures positives, le développement culturel, économique, éducationnel et social des communautés linguistiques officielles.

Annexe 6 Structure du conseil

Composition proposée

13 plus 2	
Gouvernement fédéral	1 nomination
Cité de Fredericton	1 nomination
Chef de l'opposition	1 nomination
Communauté autochtone provincial.	1 nomination sur entente entre les gouvernements fédéral et
Communauté universitaire	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
L'Association des cités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
L'union des municipalités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
Province du Nouveau-Brunswick	2 nominations de la région de la capitale. 3 nominations de l'extérieur de la région par OEC (une par la SANB)
Président(e) et vice-président(e)	Nommé à la discrétion du gouvernement.

*La structure proposée vise à assurer une direction équilibrée et intégrée.

Annexe 7 Carte de la région de la capitale

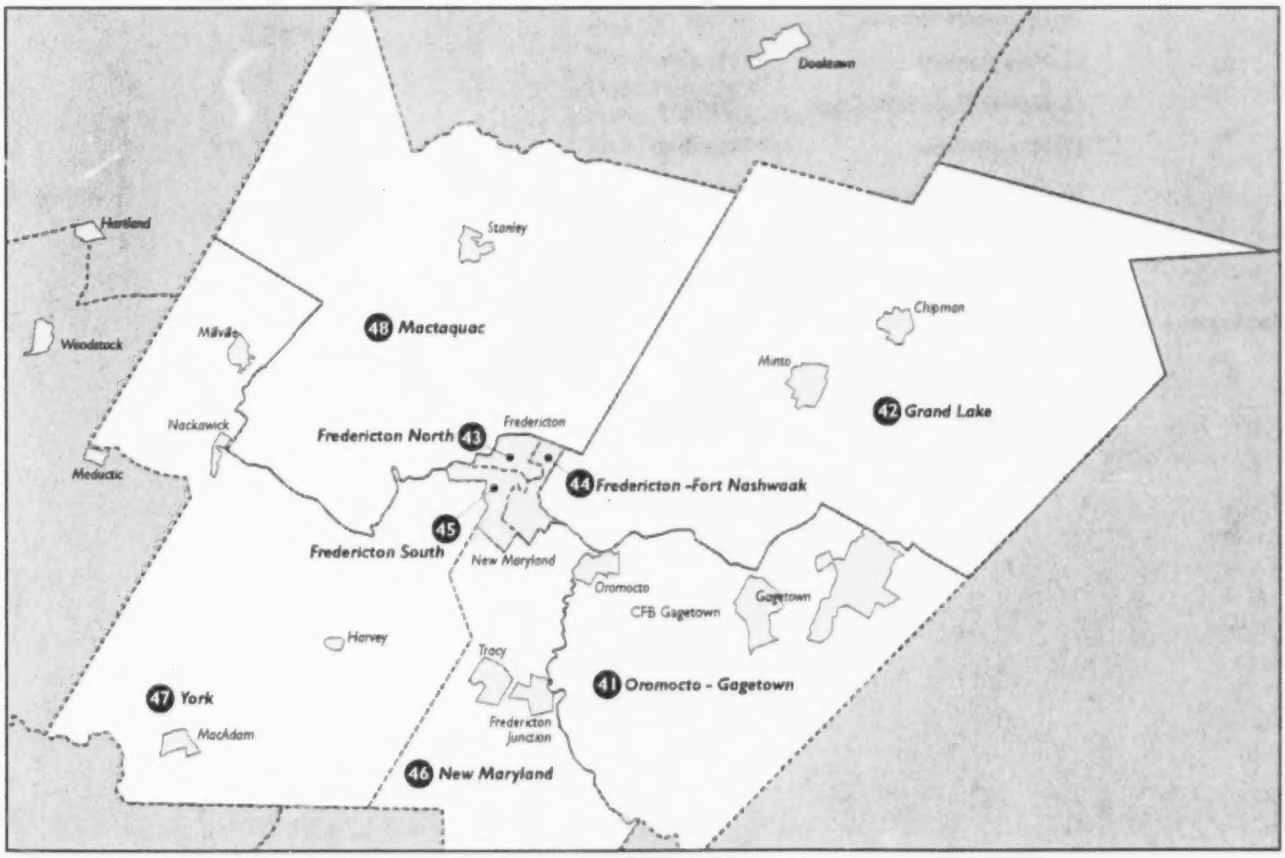

Annexe 6 Structure du conseil

Composition proposée

13 plus 2	
Gouvernement fédéral	1 nomination
Cité de Fredericton	1 nomination
Chef de l'opposition	1 nomination
Communauté autochtone provincial.	1 nomination sur entente entre les gouvernements fédéral et
Communauté universitaire	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
L'Association des cités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
L'union des municipalités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick	3 nominations; dont l'une par un ordre en Conseil.
Province du Nouveau-Brunswick	2 nominations de la région de la capitale. 3 nominations de l'extérieur de la région par OEC (une par la SANB)
Président(e) et vice-président(e)	Nommé à la discrétion du gouvernement.

*La structure proposée vise à assurer une direction équilibrée et intégrée.

Annexe 7 Carte de la région de la capitale

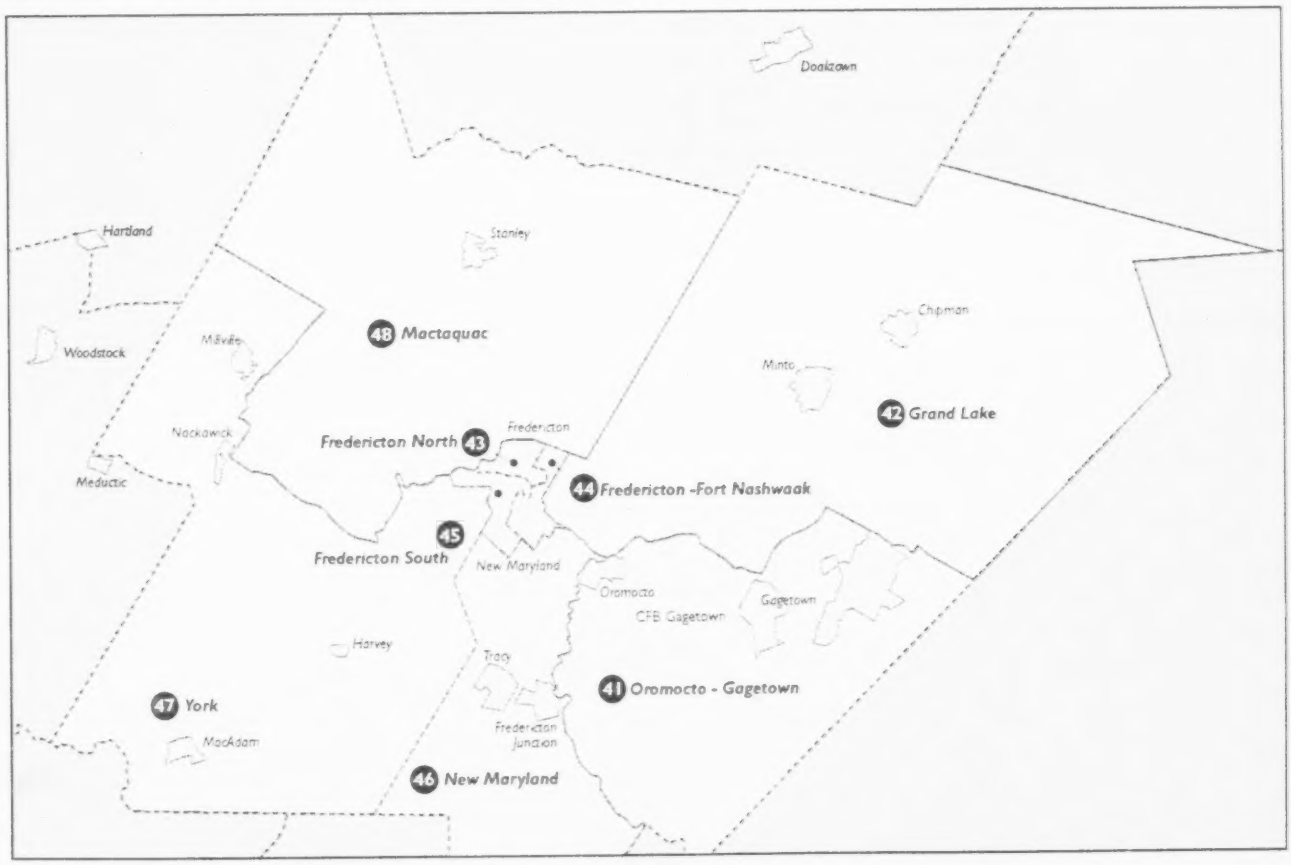

Annexe 8 Membres du Comité d'étude sur la Commission provinciale de la capitale

1. Tom Sifton	Président du comité d'étude Président du sous-comité – Structures et Financement
2. Édouard Allain	Vice-président du comité d'étude Président du sous-comité – Éducation
3. Dr. Gerald (Peter) Keilty	Membre Président du sous-comité – Mécanismes et ressource
4. Dr. Ian Nicholson	Membre Président du sous-comité – Limites
5. Richard Hornsby	Membre Président du sous-comité – Culture et patrimoine
6. Lois Davies	Membre
7. David Hilderbrand	Membre
8. Douglas Mockler	Membre
9. Bill Smith	Membre
10. Llynn Thornton	Membre
11. Walter Brown	Membre
12. Tom Jellinek	Membre
13. Doreen Saulis	Membre
14. Dr. Robert Pichette	Membre*
15. Mark Ramsey	Membre
16. Audrey Cote Saint-Onge	Membre
17. Mike McGraw	Membre
18. Maurice Ferguson	Membre
19. William (Bill) Ashton	Membre
20. Éric MacKenzie	Membre (ex-officio)

*A démissionné et a été remplacé par Omer Légère

Annexe 9 Membres des sous-comités

Éducation*

Président	Édouard Allain
Membres	Tom Jellinek Maurice Ferguson Jacques DeGrace (ex officio) Audrey Côté Saint-Onge

*Ce comité fonctionnait en français

Culture et patrimoine

Président	Richard Hornsby
Membres	Doreen Saulis Mark Ramsey Dr. Robert Pichette

Structure et Finances

Président	Tom Sifton
Membres	Walter Brown William (Bill) Ashton Mayor Robert Connor (ex officio)

Mécanismes et ressources

Président	Dr. Peter Keilty
Membres	Lynn Thornton Mike McGraw David Hildebrand Mayor Al Corkum (ex officio) Kent Fox (ex officio)

Limites

Président	Dr. Ian Nicholson
Membres	Douglas Mockler William (Bill) Smith Lois Davies Mayor Frank Dunn (ex officio) Terry Youngblood (ex officio)

Annexe 10 Rapport du plan financier

Table des matières

But du plan 26

Organisme viable 26

Exigences financières 27

Annexe A 29

Annexe B 30

Annexe C 35

But du plan

En janvier 2003, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied un comité d'étude pour étudier et faire rapport sur la possibilité de la création d'une commission provinciale de la capitale du Nouveau-Brunswick.

Pour en arriver à s'acquitter de son mandat, le comité d'étude a mandaté le Comité inter-gouvernemental sur la recherche urbaine et en région (CIURR) pour étudier les éléments des commissions de la capitale déjà en place ou au stage de planification ailleursau Canada. Le comité inter-gouvernemental a reçu le mandat de receuillir de l'information particulière sur chaque commission : les limites géographiques, le mandat, les pouvoirs et les plans stratégiques; la grandeur du Conseil d'administration et sa composition; la dotation du personnel et la structure organisationnelle; le financement, la loi et la gestion des actifs; et le coût des activités et du fonctionnement.

Les membres du comité d'étude, les représentants de la ville de Fredericton et les membres du caucus du grand Fredericton ont aussi visité des commissions de capitale qui existent déjà de même que celles qui sont planifiées au Canada pour aider à visualiser et servir de référence au rapport du Comité inter-gouvernemental et pour sensibiliser un peu mieux les membres de la commission aux pratiques exemplaires.

Des rencontres avec les maires et les conseillers à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des limites géographiques proposées aussi bien qu'avec les universités, la communauté des entreprises, les fonctionnaires aux niveaux fédéral et provincial de même que les élus et les regroupements touristiques, de patrimoine et de culture ont suivi ce processus de consultation au niveau des commissions provinciales existantes ou planifiées. Cinq sous-comités du comité d'étude ont aussi reçu le mandat d'étudier des domaines clés se rapportant à la gouverne et aux limites géographiques, au fonctionnement et à la coordination des ressources et à l'éducation.

Lors de l'étude de ces questions, des lignes directrices particulières ont été adoptées pour que l'on étudie de façon adéquate les avantages et les limites à l'établissement d'une commission de la capitale du Nouveau-Brunswick. Chacun de ces paramètres a aussi guidé l'établissement d'un plan financier viable pour le projet. Ils sont :

- La Commission provinciale de la capitale proposée n'est pas un autre échelon du gouvernement.
- La commission proposée agit en consultation avec les communautés dans la région de la capitale et à travers le Nouveau-Brunswick.
- La commission proposée est responsable de désservir toute la population de la province.
- La commission proposée fonctionne mieux par l'entremise d'un modèle de consensus.
- La commission proposée représente la diversité de la province.
- La commission proposée se dote de partenariats au niveau des agences de gouvernements provincial et fédéral et des ministères en ce qui a trait au développement des installations de services publics.

Un organisme viable

Dans le but d'établir une commission provinciale de la capitale du Nouveau-Brunswick soutenable et viable, il est important d'établir les modèles financiers possibles pour l'organisme. En passant en revue l'information contenue dans le rapport du comité inter-gouvernemental, il est évident que chaque commission et chaque commission proposée au Canada est subventionnée à travers plusieurs mécanismes, en utilisant différentes structures de financement pour subventionner leur fonctionnement et leurs projets. Il est aussi évident que chaque entité développe ses capacités financières au moyen de différentes approches. Ce qui suit offre un résumé des modèles possibles qui pourraient être étudiés au niveau du financement d'un projet de commission provinciale de la capitale du Nouveau-Brunswick :

Organisme à fonds publics

Structure conçue pour financer la livraison des services des initiatives et services publics.

1) Organisme financier à même les fonds publics – Ce modèle est le plus commun dans les régions où la commission vise surtout à répondre à un mandat public. Ce modèle propose que les différents niveaux du gouvernement partagent le financement du fonctionnement et des projets de la commission. Ceci

inclurait le financement pour toutes les dépenses de fonctionnement et de gestion en plus de tout financement additionnel nécessaire pour subventionner des projets et programmes particuliers (exemples : efforts d'embellissement).

Partenariat public/privé

Structure flexible visant à financer les projets/initiatives qui offrent une valeur à tous les partenaires.

2) Les partenariats public et privé - Ce modèle suggère une approche flexible au financement d'une commission. Il propose une structure qui s'adapterait à des investissements comprenant plusieurs niveaux d'appui, allant d'une contribution pour aider la tenue d'activités ou d'événements spéciaux, jusqu'à fournir du financement pour acheter des ressources de fonctionnement (exemple : les actifs physiques, la dotation du personnel) et augmenter les capacités organisationnelles.

Un fonds de dotation/de fiducie

Structure visant à former un mécanisme pour que les individus ou les organisms y investissent et créent un heritage continu en leur nom.

3) Fonds de dotation/de fiducie – Ce modèle relève d'une approche visant à créer un mécanisme qui permet aux intérêts publics et privés d'investir dans les projets de la Commission. Ce modèle ne se limite pas aux contributions en argent et pourrait aussi inclure des propriétés et d'autres actifs physiques y inclut des collections importantes au patrimoine et à la culture de la province et de la région de la capitale. Il s'agit d'un modèle que le gouvernement provincial pourrait vouloir ou ne pas vouloir explorer. La province dans le dit modèle ne serait qu'un des nombreux partenaires contribuants (Exemple : le gouvernement fédéral, les ONG et le secteur privé pourraient aussi être des partenaires).

Une description de telles approches et la façon dont elles touchent les commissions existantes au niveau des capitales du Canada est offerte à l'Annexe A.

Même si chacun des dits modèles est adapté pour rencontrer certains objectifs et pour accommoder des situations particulières de fonctionnement et de stratégies, ils remplissent aussi plusieurs besoins. Dans le cas de l'initiative d'une commission provinciale de la capitale du Nouveau-Brunswick, il est évident qu'un mélange des dits modèles pourrait être bénéfique au niveau du fonctionnement et de l'implantation des projets particuliers. Ceci comprend :

- Des investissements publics pour financer les initiatives publiques y inclus les efforts d'embellissement, l'amélioration des installations des édifices, de l'environnement naturel publics aux niveaux fédéral et provincial et la promotion de la région de la capital de même que le développement et la livraison d'un programme d'études pédagogiques portant sur le patrimoine de la province et la diversité culturelle.
- Des partenariats publics et privés pour subventionner des activités ou des événements spéciaux y inclus la journée du Nouveau-Brunswick/la célébration des différentes fêtes, des festivals, des expositions spéciales ou tout autre événement de nature culturelle, artistique ou de patrimoine. Les partenariats pourraient servir principalement à subventionner les événements indépendants ou ponctuels qui pourraient être organisés/commandités ou présentés par la commission.
- Un fonds de dotation ou de fiducie visant à subventionner des projets à plus long terme y inclus des initiatives ou des activités qui se répètent et à fournir un mécanisme aux personnes et aux organismes qui veulent fournir un patrimoine continu en contribuant à la Commission de la capitale.

Même si un modèle mixte fournirait à la commission les ressources nécessaires pour fonctionner et pour initier des projets particuliers, il est important que l'organisme cherche des moyens de générer des revenus par son fonctionnement et ses projets. Le sentiment est que les dits fonds pourraient aider à financer les évaluations et les révisions de l'organisme et des projets, à améliorer le matériel de promotion générale, à acquérir des ressources particulières de projets y inclus du personnel. L'organisme doit adopter une approche entrepreneurielle dans le but de grandir et d'augmenter ses activités.

Le régime législatif doit donc faire preuve de flexibilité pour accommoder telles différentes formules de financement. Il est suggéré que la loi en question offre des lignes directrices pour l'établissement et l'implantation d'un modèle mixte en décrivant l'encadrement de chaque régime de financement; c'est-à-dire des mécanismes qui permettront à une commission provinciale de la capitale de financer son fonctionnement et d'investir dans son avenir.

Exigences financières

Le plan financier est conçu pour mettre l'emphase sur les quatre composantes suivantes d'une commission provinciale de la capitale proposée : le fonctionnement, l'entourage physique, l'historique de patrimoine et de culture et l'éducation. En ce sens, le plan financier a été conçu d'après un nombre d'hypothèses clés y inclus : que la commission provinciale soit à base de revenu (exemple : des projets s'auto-financent), que les échéanciers prévus pour l'établissement d'une commission provinciale de la capitale soit août 2004, qu'un financement intérimaire soit nécessaire pour la mise sur pied et qu'un financement de fonctionnement à long terme pour le fonctionnement de la commission soit engagé avant la mise en place.

À titre d'organisme à base de projets, une commission provinciale de la capitale dépendra de ses dirigeants, de son personnel et des bénévoles qui sont ingénieux, hautement movités et très créatifs pour se procurer du financement de projets et pour développer de bons rapports de travail avec les organismes partenaires.

D'après ces hypothèses et tenant compte du modèle de financement mixte suggéré auparavant, les exigences financières suivantes seraient nécessaires à partir de la mise sur pied jusqu'à la troisième année de l'établissement d'une commission provinciale de la capitale. Un tableau plus détaillé des exigences financières est offert à l'Annexe B.

Échéancier	**Exigences** (Province)	**Autres partenaires** (Contributions à levier financier)
Mise en marche – financement intérimaire	50 000	
Première année – 1er avril 2004 au 31 mars 2005		
Fonctionnement et gestion	478 400	
Projets	750 000	1,5 à 2,25M
Deuxième année – 1er avril 2005 au 31 mars 2006.		
Fonctionnement et gestion	510 000	
Projets.	850 000	1,7 à 2,55M
Troisième année – 1er avril 2006 au 31 mars 2007		
Fonctionnement et gestion	520 000	
Projets	950 000	1,9 à 2,85M
Total	**4 108 400 $**	**5,1 à 7,65$M**

Les fonds de projets provenant du gouvernement provincial doivent être utilisés comme levier pour d'autres contributions financières du gouvernement fédéral, des ONG et des partenaires du secteur privé qui pourraient inclure des contributions entre autres de l'Agence de la promotion économique du Canada atlantique, des Affaires indiennes et du nord, du Développement des ressources humaines Canada. Les municipalités du Nouveau-Brunswick seront invités à servir de partenaires au niveau de la commission provinciale de la capitale sur des projets qui les intéressent. Des investissements de partenaires financiers projetés vont se situer entre deux à trois fois l'investissement de la province. Ceci peut comprendre des contributions en nature à la commission provinciale de la capitale. Le financement de projets sera accordé pour favoriser les projets existants ou proposés de la région de la capitale, pour augmenter les projets actuels ou proposés ou pour initier des projets dans la région de la capitale.

Les projets sont tels que décrits dans les paramètres d'une Commission provinciale de la capitale, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent uniquement à des services publics au niveau provincial ou fédéral. Le financement des projets fera l'objet d'une révision annuelle. Le financement en matière de fonctionnement et de gestion est sous la responsabilité de la province avec des dispositions d'augmenter la contribution selon le taux normal d'augmentation du gouvernement. Le tout est fondé sur une comptabilité d'exercice.

Tout le financement et les investissements doivent faire l'objet d'une vérification annuelle par le bureau provincial du vérificateur général.

Annexe A

En passant en revue le document historique du Comité inter-gouvernemental sur les commissions existantes de la capitale au Canada, il nous est possible d'établir des modèles variés de financement ou des approches qui sont actuellement à l'étude par des organismes semblables à travers le pays. La partie suivante fournit une analyse de tels régimes de financement d'après les catégories suivantes : les organismes à financement public, les organismes basés sur le partenariat et les organismes à base de fonds de dotation ou de fonds de fiducie.

1) Les organismes à fonds publics: Toutes les commissions de la capitale à travers le Canada ont reçu des fonds publics quoique à un niveau varié. L'allocation publique a souvent été fournie pour des exigences de financement central c'est-à-dire pour dédommager les frais majeurs de fonctionnement y inclus les ressources humaines et les coûts administratifs. Une exception à cette règle se situe au niveau de la Commission provinciale de la capitale de la Colombie-Britannique où tout le financement du gouvernement ou le financement public est composé de contributions différées pour des actifs en capital qui ne sont pas intégrés à des octrois de fonctionnement ou à tout autre type d'octrois pour fins de dépenses. Les descriptions de ces régimes de financement varient à partir de l'allocation d'actifs ou d'appropriation de financement jusqu'au financement de fonctionnement. Le tableau suivant offre un aperçu rapide des cinq commissions identifiées dans l'étude du Comité inter-gouvernemental et le montant de fonds publics qui est présentement offert pour leurs activités.

Commission de la capitale	Revenu total de fonctionne-ment (2000-01)	Fonds publics ($)	Pourcentage de fonctionne-ment payé par les fonds publics (%)	Autres sources de financement
Commisson de la capitale nationale Ottawa	$105.6M	$62.4M	59%	• Revenu de location et de servitude de propriété • Gains nets – Cession des actifs en capital. • Intérêts • Commandite • Frais aux usagers • Autres frais
Commission provinciale de la capitale Victoria, CB	$3.5M	$0.307M	8.8%	• Frais de stationnement ou d'accès • Revenu d'investissement • Revenu de location de propriété
Wascana Centre Authority Regina, SK	$1.4M	$1.2M	85%	• University of Regina (15 % par obligation légale)
Commission de la capitale de IPE et Founders' Hall – Charlottetown, IPE	$1.3M	$0.624M	49%	• Commanditaires du secteur privé. • Corporation du développement du grand Charlottetown • Comité sur la journée du Canada.
Commission de la capitale nationale du Québec – Québec, QC	$19.5M	$18.5M	86%	• Contributions de partenaires (Secteur privé) • Revenu de location • Intérêts • Autres revenus

2) Les organismes à base de partenariat : Les revenus générés au moyen des revenus constituent aussi une source importante de financement pour les cinq commissions de capitale. Les dits fonds étaient surtout attribués à des initiatives particulières de projets, au niveau de commandites, de contributions directes et d'appui comme moyens les plus communs de fournir du financement. Les dits parteneriats peuvent comprendre des partenariats avec des intérêts publics ou privés tout en offrant une flexibilité dans leur application (i.e. la commandite d'un événement particulier ou le statut d'un commanditeur officiel pour l'organisme dans son ensemble).

3) Les organismes basés sur les fonds de dotation ou de fiducie : L'étude effectuée par le Comité inter-gouvernemental n'a pas démontré l'existence de régimes de revenus basés sur les fonds de dotation ou de fiducie. L'étude a cependant démontré que les commissions de capitales qui existent ont du revenu provenant des investissements ou des intérêts à l'intérieur de leur fonctionnement total. Ceci démontre le potentiel d'une viabilité de fonctionnement à long terme par l'entremise des investissements modestes et immédiats pour l'avenir. Et contrairement aux cadeaux et aux investissements ponctuels, une contribution à un fonds de dotation ou de fiducie offre des dividendes pour bien des années à venir.

C'est là un modèle que le gouvernement provincial pourrait vouloir étudier. Le gouvernement, dans le dit modèle, ne serait qu'un des nombreux partenaires contribuants (i.e. gouvernement fédéral, les ONG et le secteur privé pourraient aussi être partenaires).

Les fonds de dotation et de fiducie sont basés sur les principes de philanthropie tout en offrant des occasions aux intérêts publics et privés de laisser un héritage permanent. Par exemple, un fonds initial d'une valeur marchande de 20 $ millions avec un retour modéré moyen annuel de 3,5 % aurait comme résultat un montant de ristourne annuelle évalué entre 616,000 $ et 745,000 $ si on tient compte de l'inflation annuelle (2 %), des frais de gestion (10 % du total du retour sur l'investissement) et des revenus totaux de fonctionnement disponibles pour la gestion de l'organisme. Ceci assurerait une stabilité à long terme pour la commission tout en offrant aux intérêts publics et privés l'occasion de contribuer à la reconnaissance de la diversité culturelle et du patrimoine de la capitale et de la province.

Annexe B

Plan financier **Financement intérimaire** **1er janvier 2004 au 31 mars 2004**	**Lancement**	**Fonctionnement**	**Total**	**Partenaires financiers**
Mise en place de bureau	10 000	-	10 000	
Équipement et matériel	10 000	-	10 000	
Ameublement de bureau	10 000	-	10 000	
Embauche du personnel	10 000	-	10 000	
Publicitié/site web/logo	10 000	-	10 000	
Financement intérimaire total	**50 000**	**-**	**50 000**	**Province du NB**

Plan financier **Année 1** **1er avril 2004 au 31 mars 2005**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	356 500	356 500	
Développement du C.A.	-	44 000	44 000	
Dépenses de bureau	-	7 500	7 500	
Assurance	-	3 000	3 000	
Voyage	-	24 000	24 000	
Espace de bureau	-	23 000	23 000	
Services publics	-	3 600	3 600	
Téléphone	-	14 400	14 400	
Divers/Imprévus	-	2 400	2 400	
Total du fonctionnement/gestion	**-**	**478 400**	**478 400**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	750 000	750 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	750 000	750 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	750 000	750 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	750 000	750 000	Province du NB/
Total des projets	**-**	**3 000 000**	**3 000 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 2** **1er avril 2005 au 31 mars 2006**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	378 100	378 100	
Développement du C.A.	-	44 000	44 000	
Dépenses de bureau	-	7 500	7 500	
Assurance	-	3 000	3 000	
Voyage	-	34 000	34 000	
Espace de bureau	-	23 000	23 000	
Services publics	-	3 600	3 600	
Téléphone	-	14 400	14 400	
Divers/Imprévus	-	2 400	2 400	
Total du fonctionnement/gestion	**-**	**510 000**	**510 000**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 134 000	1 134 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 134 000	1 134 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 134 000	1 134 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 134 000	1 134 000	Province du NB/
Total des projets	**-**	**3 400 000**	**3 400 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 3** **1er avril 2006 au 31 mars 2007**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	388 100	388 100	
Développement du C.A.	-	44 000	44 000	
Dépenses de bureau	-	7 500	7 500	
Assurance	-	3 000	3 000	
Voyage	-	34 000	34 000	
Espace de bureau	-	23 000	23 000	
Services publics	-	3 600	3 600	
Téléphone	-	14 400	14 400	
Divers/Imprévus	-	2 400	2 400	
Total du fonctionnement/gestion	**-**	**520 000**	**520 000**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	**-**	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 4** **1er avril 2007 au 31 mars 2008**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	399 750	399 750	
Développement du C.A.	-	45 320	45 320	
Dépenses de bureau	-	7 725	7 725	
Assurance	-	3 100	3 100	
Voyage	-	35 020	35 020	
Espace de bureau	-	23 690	23 690	
Services publics	-	3 710	3 710	
Téléphone	-	14 850	14 850	
Divers/Imprévus	-	2 475	2 475	
Total du fonctionnement/gestion	-	**535 640**	**535 640**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	-	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 5** **1er avril 2008 au 31 mars 2009**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	411 750	411 750	
Développement du C.A.	-	45 320	45 320	
Dépenses de bureau	-	7 725	7 725	
Assurance	-	3 100	3 100	
Voyage	-	35 020	35 020	
Espace de bureau	-	23 690	23 690	
Services publics	-	3 710	3 710	
Téléphone	-	14 850	14 850	
Divers/Imprévus	-	2 475	2 475	
Total du fonctionnement/gestion	-	**547 640**	**547 640**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	-	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 6** **1er avril 2009 au 31 mars 2010**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	425 000	425 000	
Développement du C.A.	-	45 320	45 320	
Dépenses de bureau	-	7 725	7 725	
Assurance	-	3 100	3 100	
Voyage	-	35 020	35 020	
Espace de bureau	-	23 690	23 690	
Services publics	-	3 710	3 710	
Téléphone	-	14 850	14 850	
Divers/Imprévus	-	2 475	2 475	
Total du fonctionnement/gestion	**-**	**560 890**	**560 890**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	**-**	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 7** **1er avril 2010 au 31 mars 2011**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	437 750	437 750	
Développement du C.A.	-	46 680	46 680	
Dépenses de bureau	-	7 950	7 950	
Assurance	-	3 200	3 200	
Voyage	-	36 075	36 075	
Espace de bureau	-	24 400	24 400	
Services publics	-	3 820	3 820	
Téléphone	-	15 300	15 300	
Divers/Imprévus	-	2 550	2 550	
Total du fonctionnement/gestion	**-**	**577 725**	**577 725**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	**-**	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 8** **1er avril 2011 au 31 mars 2012**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	450 900	450 900	
Développement du C.A.	-	46 680	46 680	
Dépenses de bureau	-	7 950	7 950	
Assurance	-	3 200	3 200	
Voyage	-	36 075	36 075	
Espace de bureau	-	24 400	24 400	
Services publics	-	3 820	3 820	
Téléphone	-	15 300	15 300	
Divers/Imprévus	-	2 550	2 550	
Total du fonctionnement/gestion	-	**590 875**	**590 875**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	-	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 9** **1er avril 2012 au 31 mars 2013**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	464 500	464 500	
Développement du C.A.	-	46 680	46 680	
Dépenses de bureau	-	7 950	7 950	
Assurance	-	3 200	3 200	
Voyage	-	36 075	36 075	
Espace de bureau	-	24 400	24 400	
Services publics	-	3 820	3 820	
Téléphone	-	15 300	15 300	
Divers/Imprévus	-	2 550	2 550	
Total du fonctionnement/gestion	-	**604 475**	**604 475**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	-	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Plan financier **Année 10** **1er avril 2013 au 31 mars 2014**	**Lancement**	**Fonctionne-ment**	**Total**	**Partenaires financiers**
Fonctionnement/Gestion				
Fonctionnement				
Traitement et avantages*	-	478 500	478 500	
Développement du C.A.	-	48 080	48 080	
Dépenses de bureau	-	8 190	8 190	
Assurance	-	3 300	3 300	
Voyage	-	37 150	37 150	
Espace de bureau	-	25 130	25 130	
Services publics	-	3 950	3 950	
Téléphone	-	15 800	15 800	
Divers/Imprévus	-	2 630	2 630	
Total du fonctionnement/gestion	**-**	**622 730**	**622 730**	**Province du NB**
Projets				
Projet – Biens immobiliers et fiducie	-	1 267 000	1 267 000	
Projet - Culture et patrimoine	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Histoire de la région de la capitale	-	1 267 000	1 267 000	
Projet – Éducation et programme d'études	-	1 267 000	1 267 000	Province du NB/
Total des projets	**-**	**3 800 000**	**3 800 000**	**Autres partenaires financiers**

* inclut 15 % des coûts reliés à l'emploi basé sur 5 membres du personnel.

Annexe C

Attribution de projets

1) Pour faciliter et ajouter de la valeur aux projets existants au moyen d'une contribution financière de la CPC

Contribution de la CPC pour favoriser les projets existants ou proposés

Contributions actuelles

2) Pour augmenter les projets existants au moyen des contributions de la CPC et des partenaires

Contributions des partenaires

Contribution de la CPC pour augmenter les projets existants ou proposés

Contributions actuelles

3) Pour initier un projet au moyen de contributions de la CPC et des partenaires

Contributions des partenaires

Contribution de la CPC pour initier un projet